Du 11 au 17 décembre 2023 – n° 8916

La Gazette du Midi

L'HEBDOMADAIRE REGIONAL D'INFORMATION ECONOMIQUE ET JURIDIQUE — (142E ANNEE)

FORUMECO MIDI-PYRÉNÉES


LA GAZETTE DU MIDI

Passage de témoin au tribunal de commerce

Après quatre ans passés à la présidence du tribunal de commerce de Toulouse, Laurent Granel passera en janvier le relais à Philippe Dedieu, nouveau président de l'institution. Bilan d'un mandat tourmenté. P. 16

EPSI mise sur l'intelligence artificielle

Concepteur et fabricant de moyens de surveillance radar, le toulousain EPSI va s'appuyer sur l'expertise du Centre Génie Industriel d'IMT Mines d'Albi. P. 6

Nénufarm : les poissons lui disent merci !

La pépite haut-garonnaise entend bien apporter sa contribution au développement de l'agriculture urbaine avec son aquarium potager made in Occitanie. P. 5

Iki part à l'assaut du marché américain

La start-up toulousaine développe une solution d'analyse urinaire connectée qui permet un suivi quotidien des patients souffrant de maladies chroniques. P. 4

6 pages d'annonces légales
Pages 10 à 15

La FBTP 31 renforce ses engagements RSE

La convention Ethibat RSE, présentée à Toulouse le 29 novembre par la FBTP 31, est amenée à devenir le nouveau code éthique des entreprises de la filière. Elle a en effet pour ambition d'élargir le champ d'action de la convention Ethibat signée en 2015, une charte, qui dans sa première version, portait seulement sur les bonnes pratiques et la promotion d'une concurrence saine et loyale. Le nouveau document engage ses signataires à développer des comportements éthiques dans leurs pratiques professionnelles et ce, dans différents domaines dont les RH, la gouvernance ou encore l'environnement. Une manière de répondre aux attentes de plus en plus fortes des donneurs d'ordre (collectivités, établissements publics) en la matière. Pour Émile Noyer, président de la FBTP 31 : « Le développement de la RSE est une opportunité pour nos entreprises ». P. 3



FBTP 31

Ascendance signe deux partenariats stratégiques

Après avoir attiré tous les regards lors du salon du Bourget en juin dernier où elle a engrangé 110 nouvelles intentions d'achat portant son carnet de commandes à plus de 500 intentions d'achat, la pépite toulousaine poursuit son développement et renforce sa stratégie d'internationalisation grâce à un rapprochement avec Abu Dhabi Investment Office et la signature d'un partenariat avec le loueur d'avions Amadeo. P. 6


ASCENDANCE



CROEC OCCITANIE

La CCI Occitanie et les experts-comptables au chevet des entreprises

Jean-François Rézeau, président de la CCI Occitanie, et Pascal Castanet, président de l'Ordre des experts-comptables Occitanie ont signé le 24 novembre dernier une convention de partenariat visant à coordonner leurs actions en faveur de l'entrepreneuriat et des entreprises. P. 9



JOURNAL HABILITE PAR ARRETE PREFECTORAL À PUBLIER LES ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES POUR LES DÉPARTEMENTS DE LA HAUTE-GARONNE ET DU TARN-ET-GARONNE
48, ALLÉES JEAN JAURÈS — B.P. 11209 — 31012 TOULOUSE CEDEX 6
TÉL (ANNONCES) : 05 34 41 34 00 — TÉL (REDACTION) : 05 34 41 45 94 — CONTACT.GAZM@LEGALNET.ORG

baromètre

Les Francais et le vin

75%
des Français consomment du vin

Les bourgognes et les bordeaux plébiscités

Le dernier baromètre Ifop-Cavissima, site de constitution et de gestion de cave en ligne, fait le point sur la relation entre les Français et le vin. On y apprend ainsi que 75 % d'entre eux consomment du vin. Le rouge reste la couleur préférée des Français (54%), loin devant le blanc et le rosé. Du côté des régions viticoles préférées, le Bourgogne et le Bordeaux arrivent en tête et à égalité, à 37 %, devant les vins de la Vallée du Rhône, la Champagne et l'Alsace. On y cherchera en vain les vins du Sud-Ouest ou du Languedoc, à moins qu'ils ne se cachent dans la catégorie « Autres » à 13 %.

Le don d'objets entre particuliers

61%
des Occitans plébiscitent le don d'objets

Les Occitans favorables au don d'objets

Selon la plateforme Geev, spécialiste du don d'objets entre particuliers pour les traditionnels cadeaux au pied du sapin, de plus en plus de Français ont l'intention de recourir au don d'objets entre particuliers. En Occitanie, 61 % des habitants ont l'intention de passer par le don d'objets entre particuliers pour réaliser des cadeaux de Noël. 75 % des sondés déclarent qu'ils passeront par le don d'objets entre particuliers pour dénicher des jeux et des jouets de Noël, la décoration et les objets liés à la cuisine pour 51 %, et les vêtements et accessoires de mode pour 48 %.

Les ressources en eau



L'eau en tête des inquiétudes des Français

Les agences de l'eau dévoilent les résultats de leur nouveau baromètre sur l'eau et les milieux aquatiques. Les résultats de cette enquête reflètent la montée en puissance de la préoccupation environnementale de la part du grand public autour de deux grandes problématiques. C'est surtout la préservation de la qualité de l'eau, avant qu'elle n'arrive dans les foyers, qui cristallise les appréhensions. Si la qualité de l'eau du robinet est jugée satisfaisante par 74 % des répondants, 7 Français sur 10 se disent plus inquiets qu'auparavant concernant la disponibilité de cette ressource (68 %).



Marlène Sansas et Camille Ledoux. Elles aident les particuliers et les professionnels à ranger leurs lieux de vie et espaces de travail.


DR

L'art du rangement made in Toulouse

Depuis quelques années, les tutos et autres vidéos pour devenir un(e) pro du rangement cartonnent sur le web. De la technique de pliage by Marie Kondo, la papesse de l'organisation, en passant par les astuces distillées par les « cleanfluencers » pour trier et classer par couleurs, tailles, utilités… le rangement est devenu un art de vivre. Et aussi un véritable business.

En effet, dans le sillage du succès des livres et autres show télévisés dédiés à ces adeptes du désencombrement un nouveau métier est apparu : celui de coach ou consultant en rangement, « home organizer » en anglais. Déjà très populaires outre Atlantique, ils sont de plus en plus nombreux en France. À Toulouse, Marlène Sansas et Camille Ledoux ont décidé de surfer sur cette tendance en lançant en mai 2023 leur propre structure baptisée l'Agence Arlette 4. « Pour la plupart des gens, ranger n'est pas un métier. On fait ça instinctivement souvent à la va-vite et c'est plus une corvée qu'autre chose. Notre rôle c'est d'emmener les gens à comprendre qu'il existe de réelles méthodes pour organiser son quotidien, personnel ou professionnel. Que grâce à cela, notre esprit se libère, nos pensées se rangent et on finit par ressentir ce bien-être intérieur spécial », expliquent les deux trentenaires qui ont travaillé ensemble dans le monde de la restauration, notamment dans un bar à vins dans le quartier des Carmes.

Amies et passionnées par l'ordre, le rangement et le « chaque chose à sa place », c'est pourtant l'envie d'entreprendre qui les a réunies avant « même de savoir dans quoi on voulait se lancer, assure Marlène Sansas. Et puis petit à petit, l'idée de mettre à profit nos compétences organisationnelles s'est imposée comme une évidence. » Convaincues non seulement du potentiel de développement de ce secteur de niche, mais aussi par leurs capacités à proposer des solutions adaptées aux besoins des particuliers et aussi des entreprises, les deux amies ont suivi une formation diplômante en mars dernier via le réseau numéro 1 en France, By Pauline. « L'idée était vraiment d'acquérir et surtout de pouvoir proposer des méthodes spécifiques d'ergonomie, de rangement et d'optimisation d'espace. »

Désormais co-gérantes de leur propre entreprise, Marlène Sansas et Camille Ledoux proposent via leur site internet deux types de prestations. « Pour la partie Home organising, à destination des particuliers, nous sommes sur une recherche d'efficacité au quotidien, avec une optimisation des espaces ainsi que des axes de circulation grâce à des petits tips faciles à reproduire et surtout pérenniser sur le long terme. Pour le Office organising, à destination des professionnels, on cherche à gagner en productivité. Comment ? Grâce à un déménagement, un agencement ou une réorganisation des bureaux et/ou espaces de travail », indiquent-elles. Et de poursuivre : « Dans les deux cas, notre travail commence par une écoute minutieuse des besoins de nos clients. Il est indispensable qu'un climat de confiance s'installe entre eux et nous, et vice-versa, car nous entrons dans leur intimité. »

Grâce au bouche-à-oreille et à un large réseau, l'entreprise a déjà décroché plusieurs contrats notamment avec la société de production et de communication audiovisuelle Pinkanova. « Nous sommes également en train de terminer une mission pour un couple qui souhaite aménager un coin bébé dans son appartement aujourd'hui inexistant. » Mais parce que le métier de « home organizer » reste encore méconnu chez nous, les deux entrepreneuses toulousaines annoncent vouloir renforcer leur stratégie de communication pour se faire connaître du grand public et ainsi poursuivre leur développement. Objectif ? « Créer le besoin chez les gens, parce que bien ranger pour se sentir mieux demande de la méthodologie. »

M.T.

Il bouge


DR

RAPHAËL BERTHELIN, NOUVEAU DIRECTEUR DE L'AGENCE TOULOUSAINE D'ANAVEO

Le groupe Anaveo, l'un des leaders français de la sécurité électronique intelligente, est spécialisé dans la conception, l'installation et la maintenance de solutions intégrant la vidéosurveillance, le contrôle d'accès, la détection d'intrusion, la télé/vidéo-surveillance et la détection incendie, vient de nommer à la tête de sa nouvelle agence de Toulouse Raphaël Berthelin.

Titulaire d'un master en management commercial, Raphaël Berthelin, 32 ans, a commencé sa carrière au sein de la division marketing et services du Groupe Total. Il a intégré ensuite la division commerciale de Safran Landing Systems. En 2019, le trentenaire a rejoint le groupe Anaveo en tant qu'ingénieur commercial.

L'agence de Toulouse regroupe désormais l'ensemble des 13 départements de la région Occitanie. Elle compte 25 collaborateurs.

La principale mission de Raphaël Berthelin sera de poursuivre le développement du groupe aussi bien sur des cibles retail, que sur des secteurs en pleine expansion à la vue des bassins d'activités géographiques, tels que le transport et la logistique ou encore l'industrie et l'aéronautique. L'agence prévoit d'ores et déjà 10 recrutements en 2024.

Les solutions d'Anaveo, conçues et élaborées en interne grâce à son équipe R & D, équipent près de 15 000 sites en France, dans les secteurs de la grande distribution, de l'industrie, des transports, de la logistique ou encore de la santé. Basé à Champagne-au-Mont-d'Or (Rhône), le groupe réalise un chiffre d'affaires de 83,2 M€ et s'appuie sur un réseau de 13 agences en France et compte 600 collaborateurs.

ENTREPRISES

La FBTP 31 renforce ses engagements en matière de RSE

Bâtiment. La convention Ethibat RSE, présentée à Toulouse le 29 novembre dernier par la FBTP 31, est amenée à devenir le nouveau code éthique des entreprises de la filière. Elle engage ses signataires dans différents domaines dont les RH, la gouvernance ou encore l'environnement.

La Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics de Haute-Garonne (FBTP 31), a présenté le mercredi 29 novembre 2023 à Toulouse, par la voix de son président Emile Noyer, sa démarche RSE pour le secteur du bâtiment : Ethibat RSE. Une charte signée par plusieurs entreprises et maîtres d'ouvrage, en présence notamment de Pierre Aoun, DG du groupe LP Promotion, Mathieu Roudie, vice-président de la FBTP 31, Philippe Trantoul, DG d'Altéal, Christophe Lamarque, gérant de la société Sanizinc, chef de file du groupement des artisans de la FBTP 31, Yoann Paulien, président de la société Prefabos ou encore Nicolas Crantelle, vice-président de la FBTP de Tarn-et-Garonne.

Cette convention a pour ambition d'élargir le champ d'action de la convention Ethibat signée en 2015. Dans sa première version, la charte portait sur les bonnes pratiques et la promotion d'une concurrence saine et loyale. Cette nouvelle convention englobe désormais différents volets de la responsabilité sociale des entreprises (RSE).

Ses signataires s'engagent en effet à développer des comportements éthiques dans leurs pratiques professionnelles. L'objectif de la nouvelle charte est de faire connaître et de mettre en lumière ses engagements et leurs impacts positifs sur la société dans divers domaines : les relations et conditions de travail, les droits de l'Homme, la loyauté des pratiques, la gouvernance des organisations, le développement local, les questions relatives aux consommateurs ou encore l'environnement.

Pour les signataires, qu'ils soient ETI, PME ou artisans du BTP, cet engagement permet notamment de répondre aux attentes de plus en plus de donneurs d'ordre (collectivités, établissements publics) en matière d'éthique professionnelle. Les acteurs publics, dans le cadre de dispositifs tels que les Spaser (schémas de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables) sont de fait de plus en plus enclins à se tourner vers les entreprises les plus vertueuses. Autant de raisons pour la FBTP 31 de promouvoir, valoriser et rendre plus visible les entreprises signataires.



La Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics de Haute-Garonne, par la voix d'Emile Noyer et Mathieu Roudié, respectivement président et vice-président de la FBTP 31, a présenté le mercredi 29 novembre 2023 sa démarche RSE pour le secteur du bâtiment.

SEPT PILIERS D'ENGAGEMENT VOLONTAIRE

S'agissant des relations et conditions de travail, les signataires s'engagent au respect des obligations de formation, au développement de l'apprentissage et l'insertion professionnelle, mais aussi à répondre à leurs obligations fiscales sur les territoires français. Les signataires s'engagent également à privilégier les relations de travail de longue durée.

Sur le plan des droits de l'homme aussi, la convention Ethibat RSE durcit les engagements des signataires. Ils doivent en effet respecter les conditions d'emploi et de travail légales et conformes aux prescriptions professionnelles, à savoir : établir un contrat de travail conforme, garantissant le respect des minima de salaire et d'indemnisation, de durée légale de travail, de congés payés, mais aussi, dans le cadre des prescriptions d'hygiène et de sécurité (médecine du travail, organismes sociaux, etc.). Les signatures s'engagent à faire respecter ces standards aux organismes de travail temporaire auxquels ils ont recours.

Les signataires s'engagent par ailleurs à une parfaite loyauté des pratiques. En d'autres termes, ils s'engagent à présenter une offre économiquement responsable en réponse à des marchés adaptés à la taille et aux capacités de l'entreprise. La charte Ethibat RSE induit aussi l'exercice d'une pratique légale de la sous-traitance : toutes les parties prenantes se doivent de respecter l'ensemble des dispositions en vigueur.

TOUJOURS PLUS DE TRANSPARENCE

Les dirigeants des entreprises signataires s'engagent ainsi à être identifiables et identifiés (ainsi que leurs actionnaires), mais également à la transparence par la publication annuelle des comptes.

L'entreprise doit notamment attester de sa non-condamnation au titre du travail illégal ou dissimulé, ainsi que de sa non-liquidation judiciaire. Elle doit également attester que ces dirigeants (de droit ou de fait) n'ont pas fait l'objet, d'interdiction de gérer, de faillite personnelle, de condamnation pour banqueroute ou n'ont participé à aucune organisation criminelle, de fraude, corruption, blanchiment, de capitaux ou tout autre délit, affectant leur moralité professionnelle et ce dans un délai d'au moins cinq ans.

Les signataires s'engagent par ailleurs, dans la mesure du possible, à favoriser le tissu économique régional en ayant recours à l'emploi local et à valoriser sous-traitants et fournisseurs de proximité.

Vis-à-vis des consommateurs, la charte engage les signataires à souscrire aux assurances obligatoires, telles que l'assurance construction. Dans le cadre de la rénovation énergétique, les signatures s'engagent également à respecter l'interdiction des démarchages téléphoniques.

Enfin, la charte valorise les sociétés contribuant à la protection de l'environnement. Les signataires s'engagent ainsi à mettre en œuvre une démarche de progrès environnementale. Cette protection passe par plusieurs biais : la réduction de l'empreinte carbone de l'entreprise par la maîtrise de la consommation d'énergie, par exemple, la réduction et le tri des déchets, mais aussi le fait de valoriser des circuits courts pour les fournisseurs, les approvisionnements et la sous-traitance.

UN ACCOMPAGNEMENT ET DES OUTILS DÉDIÉS

Les adhérents de la FBTP 31 peuvent envoyer leur candidature pour souscrire à la charte de bonnes pratiques en complétant un dossier en ligne sur le site dédié. Y figure, du reste, la liste des entreprises ayant obtenu la charte ainsi que les acteurs engagés en marge de cette démarche, à savoir les maîtres d'ouvrage publics et privés, les bailleurs sociaux ou les fournisseurs de matériaux.

La fédération s'engage de son côté à accompagner les entreprises dans leurs démarches en vue de souscrire à la charte, par le biais d'outils dédiés mais également de diagnostics et d'audits.

« Notre fédération travaille depuis 10 ans à la valorisation des comportements éthiques dans le secteur du BTP et à la lutte contre les mauvaises pratiques. Aujourd'hui élargie à la responsabilité sociétale et environnementale, Ethibat RSE est une action collective de la filière de la construction dont le dynamisme, ne dément pas. Le développement de la RSE dans la société est une opportunité pour nos entreprises d'être positivement identifiées comme entreprise socialement responsable qui concilie développement économique, respect de l'environnement, équité sociale et engagement sociétal dans leurs pratiques professionnelles », assure Émile Noyer, président de la FBTP 31.

Pour Françoise Cadars, directrice générale de la Cité Jardins, « s'engager aux côtés d'Ethibat RSE et de la FBTP 31 revêt une grande importance. Cela démontre notre volonté de contribuer activement à la responsabilité sociétale des entreprises et au développement durable pour renforcer nos initiatives éthiques et environnementales. Collaborer avec la Fédération du bâtiment et les travaux publics de Haute-Garonne, en tant qu'organisme représentatif du secteur de la construction, nous permet d'influencer positivement les normes et les pratiques au sein de notre industrie. Des principes que nous considérons comme essentiel pour un avenir prospère pour les futures générations ».

De son côté, indique, Pierre Aoun, directeur général de LP promotion : « Renouveler notre engagement aux côtés de la FBTP 31 en signant la charte Ethibat RSE était une évidence. Il est nécessaire pour la filière de poursuivre ses engagements, que ce soit pour améliorer les conditions de travail des salariés du bâtiment, mais aussi, en matière d'écoresponsabilité, de transparence, de respect des populations, de leurs attentes et de leurs besoins ou encore de loyauté des pratiques. C'est en agissant ensemble que nous réussirons à faire bouger les lignes et à bâtir la ville de demain. »



Energie. **Le fournisseur d'énergie Iberdrola et le cimentier Lafarge ont signé un accord en vue de construire une centrale solaire au sol afin de valoriser une ancienne carrière sur la commune du Vernet en Haute-Garonne.**

Iberdrola va construire une centrale photovoltaïque sur le site de Lafarge au Vernet

La commune du Vernet (31) accueillera en 2027 une centrale solaire construite par Iberdrola. L'entreprise espagnole spécialisée dans la production, la distribution et la commercialisation d'électricité et de gaz, a en effet remporté le marché suite à l'appel d'offres lancé en février 2023 par le cimentier Lafarge, filiale du groupe Holcim, en vue de la valorisation d'un de ses sites.

La centrale sera installée dans une ancienne carrière de granulats de 22 ha, située sur un terrain appartement à Midi-Pyrénées Granulats, entreprise dont Lafarge est actionnaire majoritaire. Dotée d'une capacité installée de 15 à 20 MWc, elle devrait produire de l'ordre de 28,8 GWh par an, de quoi alimenter 10 700 foyers haut-garonnais.

Ce marché offre une première occasion aux deux groupes de collaborer en France, sachant qu'Iberdrola qui développe ses activités liées à l'énergie renouvelable partout en l'Europe (Espagne, Royaume-Uni, Portugal, Allemagne, Italie et Grèce), ainsi qu'aux États-Unis, au Brésil, au Mexique et en Australie, souhaite s'implanter durablement dans l'Hexagone. De son côté, Lafarge s'est engagé dans une stratégie de développement des énergies renouvelables sur ses sites.

Pour Thierry Vergnaud, directeur business développement éolien terrestre et photovoltaïque chez Iberdrola France, cette centrale solaire du Vernet est un parfait exemple de cette collaboration attendue entre les deux groupes. Aussi, précise-t-il : « Ce projet de centrale photovoltaïque conforte notre expertise et notre capacité à réaliser des projets complexes sur des sites industriels et s'inscrit parfaitement dans la stratégie du groupe d'accompagner les industriels dans leur transition énergétique et


IBERDROLA

La future centrale solaire, construite sur un site du groupe Lafarge, une ancienne carrière de granulats située au Vernet, en Haute-Garonne, devrait produire de l'ordre de 28,8 GWh par an, de quoi alimenter 10700 foyers dans le département.

leur décarbonation. Ce projet de revalorisation d'un site industriel partiellement renaturé pour produire de l'électricité verte – en l'occurrence une carrière réaménagée en dépôt et plateforme de recyclage – est le premier projet signé avec Lafarge en France, ouvrant la voie à d'autres projets futurs. »

Pour rappel, en mai 2023, la maison mère de Lafarge, le groupe Holcim et Iberdrola signaient un important partenariat stratégique, au terme duquel les deux groupes prévoyaient notamment de collaborer sur des projets d'implantations d'unités de production d'EnR sur les sites industriels d'Holcim.

PLUS DE 10 000 FOYERS HAUT-GARONNAIS POTENTIELLEMENT ALIMENTÉS

La centrale, qui sera construite et exploitée par Iberdrola, devrait occuper entre 15 et 20 ha sur les 22 que compte le site. Les autres surfaces « seront conservées en espaces naturels, afin de préserver en particulier les zones humides et les boisements à enjeu environnemental entre autres, ainsi que les haies périphériques afin de favoriser la biodiversité et l'insertion paysagère de la future centrale », précise le fournisseur d'énergie dans un communiqué.

La demande de permis de construire devrait être déposée fin 2024 en vue d'une mise en service prévue courant 2027. L'entreprise espagnole prévoit de lancer début 2024, une démarche de concertation afin d'associer l'ensemble des acteurs du territoire (Communauté de communes, associations territoriales, riverains, etc.) à la définition de ce projet de centrale photovoltaïque.

Présent en France depuis 20 ans, Iberdrola y exploite 11 projets éoliens terrestres totalisant une puissance installée de 118 MW. En ce qui concerne ses activités terrestres, la société développe un portefeuille de projets éoliens et photovoltaïques de plus de 1,2 GW à différents stades d'avancement. S'agissant de ses activités en mer, la société termine l'installation en Bretagne d'un parc éolien en mer d'une capacité de 496 MW.

De son côté, Lafarge France compte 4 200 collaborateurs et plus de 470 sites industriels répartis sur l'ensemble de l'Hexagone. Elle propose différents produits dans quatre secteurs d'activité dont les ciments, les granulats et le béton prêt à l'emploi.

Santé. **Développée par les équipes de la start-up toulousaine Iki, cette solution innovante permet un suivi quotidien des patients souffrant de maladies chroniques. Déjà expérimentée en France au sein de nombreux établissements de santé, elle sera présentée sur le marché américain à l'occasion de l'édition 2024 du CES de Las Vegas en janvier prochain.**

Solution d'analyse urinaire connectée : Iki part à l'assaut du marché américain

Dans un article paru il y a quelques années dans le magazine *Planète Santé*, la journaliste et ingénieure chimiste Élisabeth Gordon écrivait que si pour le commun des mortels « l'urine n'est qu'un simple déchet corporel, vite évacué dans les toilettes », pour les médecins, « elle est une mine d'informations ». Pourquoi ? Parce qu'en analysant son contenu, ces derniers peuvent dépister de nombreuses maladies ou dérèglements de notre organisme, en apprendre davantage sur notre métabolisme et aussi notre mode de vie, et donc ajuster leurs recommandations en fonction des résultats.

Un suivi indispensable pour les millions de Français atteints de maladies chroniques obligés de se soumettre à un régime alimentaire spécifique. Problème, les praticiens ne disposaient pas jusqu'ici de données objectives permettant de suivre l'évolution de leurs patients au quotidien. C'est pourquoi la start-up toulousaine Iki — fondée en 2021 par Cyril Cauchois, Caroline Mazet, Stéphane Le Brun et Jean-Christophe Cau – a décidé de développer une solution innovante pour répondre à cette problématique de santé publique. Son nom : Uriki.

UNE SOLUTION SIMPLE ET NON CONTRAIGNANTE

Pensée comme un véritable laboratoire de santé à domicile, « elle comprend un analyseur d'urine connecté, un suivi personnalisé et des outils d'engagement du patient via une application mobile. Elle se positionne comme un outil d'éducation thérapeutique du patient afin d'optimiser son suivi nutritionnel, en association avec l'équipe médicale, grâce à une donnée objective : l'analyse urinaire », explique l'équipe dans un communiqué publié le 20 novembre dernier.

Moins invasive qu'une prise de sang – et surtout moins contraignante puisque basée sur un geste réalisé plusieurs fois par jour – la solution Uriki est simple d'utilisation. En effet, l'utilisateur doit simplement uriner sur une tige buvard avant de l'insérer dans une cartouche contenant dix biomarqueurs, comprendre des caractéristiques biologiques mesurables : créatinine, pH, phosphate, urée, calcium, densité, sodium, acide urique, magnésium, citrate. Il insère ensuite la cartouche dans le lecteur d'analyse qui transfert automatiquement les résultats aux professionnels de santé qui le suivent.

« Uriki fonctionne sur le même schéma qu'une montre connectée. Lorsque le patient veut récupérer ses données et les envoyer à son équipe médicale, il lance une synchronisation. Les informations sont envoyées sur une plateforme web : elle traite la donnée et fait l'interface avec l'équipe médicale qui peut ensuite adresser ses recommandations au patient », explique Jean-Christophe Cau, ingénieur docteur en nanophysique appliquée aux biotechnologies et cofondateur. Et de préciser : « Notre


IKI

solution est d'autant plus innovante qu'elle couple une analyse biologique au domicile du patient à un journal alimentaire qui permet d'intervenir sur la nutrition du patient au quotidien qui est un enjeu crucial pour ralentir la dégradation de la fonction rénale. »

LEVÉE DE FONDS DE 500 K€

Brevetée et marquée CE, la solution Uriki est déjà expérimentée en France. Une douzaine d'établissements de santé ont ou vont prochainement la tester. Hébergée au sein de la pépinière Centre Pierre Potier, la pépite toulousaine a également conclu plusieurs partenariats avec le groupe Théradial (distributeur de dispositifs médicaux destinés principalement aux patients atteints d'insuffisance rénale chronique), Domisanté (entreprise à mission qui propose un socle générique de prévention aux acteurs du maintien à domicile) et Emanutrition (société spécialisée dans la création d'outils numériques dédiés à la santé).

« L'un des objectifs prioritaires de 2024 est de multiplier ces expérimentations et partenariats pour faire notamment la preuve du bénéfice médico-économique, et de réaliser une étude clinique dans l'objectif d'aller vers le remboursement. »

Pour appuyer la commercialisation sur abonnement de son produit, la start-up a également démarré un processus de levée de fonds d'au moins 500 000 € qu'elle devrait boucler d'ici le printemps prochain. Un tour de table qui devrait lui permettre de poursuivre son développement sur le marché national et surtout international.

Convaincue de la pertinence de sa solution de thérapie digitale, l'équipe d'Iki souhaite conquérir le marché américain. Pour y parvenir, « nous devons avoir une approche davantage ciblée sur l'utilisateur final et en prévention primaire. C'est la raison de notre venue à l'édition 2024 du CES de Las Vegas qui se tiendra en janvier : avoir les premiers retours terrain et rechercher des partenaires pour adresser le marché », détaille Jean-Christophe Cau, qui fait de ce salon, un rendez-vous primordial pour tester les différents acteurs du marché (patients, professionnels de santé, distributeurs/industriels).

Innovation. **La start-up toulousaine entend bien apporter sa contribution au développement de l'agriculture urbaine avec cet aquarium potager made in Occitanie.**

Nénufarm : les poissons lui disent merci !

Lucas Tessier et Valentin Dominiak ont réussi leur pari. En 2020, à peine sortis d'études, ils ont créé leur entreprise en faisant le choix de miniaturiser le fonctionnement d'une ferme aquaponique pour l'adapter sur un aquarium destiné aux particuliers. Avec leur aquarium potager fabriqué en Occitanie, les cofondateurs entendent répondre aux enjeux environnementaux tout en améliorant le bien-être des poissons d'aquarium.


NÉNUFARM
Lucas Tessier et Valentin Dominiak, cofondateurs de Nénufarm.


NÉNUFARM
Nénufarm compte en vendre un millier d'aquariums potagers par an.

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE URBAINE

L'idée de Nénufarm est née lors de leur cursus en alternance au CESI, une école d'ingénieurs, où ils ont suivi une formation spécialisée sur les systèmes électriques et électroniques embarqués. Ils ont longuement travaillé sur cette solution déjà utilisée aux USA et au Canada, à grande échelle. L'aquaponie utilise de l'eau issue d'un élevage piscicole pour fertiliser et faire pousser les végétaux.

« Ce système est mis en avant par la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture). L'aquaponie réduit la consommation d'eau d'un aquarium de 90 %, idem pour la culture des légumes placés au-dessus », explique Lucas Tessier. Cette technique permet une symbiose entre végétaux et animaux et exclut totalement les pesticides et les antibiotiques.

Valentin Dominiak est passionné d'aquariophilie depuis son plus jeune âge. « Jusqu'à présent, pour nettoyer son aquarium, il n'y avait qu'une solution : vider l'eau. Sachant qu'un foyer sur 10 en France possède un aquarium, cela représente l'équivalent de la consommation d'eau d'une ville de 30 000 habitants par an », détaille Lucas Tessier.

Au-delà de l'aquarium potager, de son aspect environnemental et de ses futures applications, c'est le côté technique et pratique qui a fortement intéressé les ingénieurs : finie la corvée de nettoyage de l'aquarium, ce sont les plantes qui font le travail d'oxygénation de l'eau. « On a mis en place des bancs de tests avec l'aide de l'école d'ingénieurs de Purpan. Il a fallu trouver un éclairage adéquat pour les plantes. Aujourd'hui notre système est fiable et stable. »

Les cofondateurs ont ainsi pu passer à la phase 2 : la recherche de financements. Une campagne de financement participatif sur Ulule leur a permis de lever 23 000 € via la prévente d'aquariums, soit le double de l'objectif initial. Les deux entrepreneurs ont obtenu des aides de la Bpifrance et de la Région Occitanie. D'abord incubés au sein de Nstart, l'incubateur de l'Enseeiht, ils ont rejoint la pépinière d'entreprises de l'Oncopole, le centre Pierre Potier puis celle de Toulouse Métropole à Basso Cambo.

TROIS ANS DE RECHERCHE

« On a choisi de développer un produit français et local. Qui plus est, nous allons mettre en place un processus d'insertion sociale pour le fabriquer en faisant appel à des salariés en situation de handicap. Notre objectif est de l'assembler dans nos locaux et de travailler avec des fournisseurs au plus près de chez nous en imposant le label fabriqué en Occitanie. »

La phase commerciale de cette nouvelle génération d'aquarium débutera en 2024 avec une première série de 150 pièces. Nénufarm compte en vendre un millier par an. « La commercialisation se fait sur notre site internet, mais on souhaite également proposer l'aquarium dans les magasins spécialisés ou les jardineries disposant d'un rayon aquariophilie. »

Des recrutements sont prévus pour la partie commerciale et en production. L'entreprise a déjà des demandes pour adapter le système à des espaces plus grands.

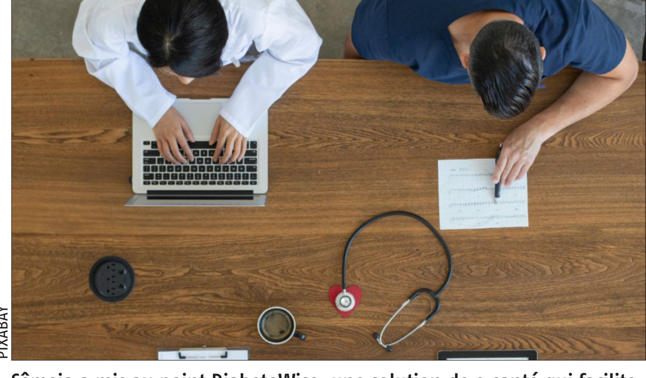
Depuis, les cofondateurs sont devenus incollables sur le monde du silence. « Nous qui étions spécialisés sur les systèmes embarqués, nous nous sommes formés en agronomie et je suis tombé dans le bocal, s'amuse Lucas Tessier. J'ai tout de suite adoré cet univers mais aussi le monde de l'entreprise où je dois toucher à tous les domaines. » **Dorisse Pradal**

https://nenufarm.fr

Santé. **La medtech toulousaine s'est associée à Boehringer Ingelheim pour lancer une phase pilote de sa solution DiabetoWise. Innovante, cette plateforme vise à optimiser la prise en charge des patients atteints de diabète de type 2.**

Sêmeia s'associe à Boehringer Ingelheim sur le diabète de type 2

Après NephroWise, une solution de télésuivi innovante dédiée aux patients transplantés rénaux ou atteints d'insuffisance rénale chronique ou encore OncoWise, utilisé depuis fin 2020 pour accompagner le suivi quotidien des personnes atteintes de cancer du sein sous traitements anticancéreux oraux, la medtech toulousaine Sêmeia a annoncé le 6 novembre dernier lancer un projet pilote de télésurveillance des patients souffrant de diabète de type 2.


PIXABAY
Sêmeia a mis au point DiabetoWise, une solution de e.santé qui facilite la surveillance des patients diabétiques à distance par les soignants.

Qualifiée de « maladie déterminante du XXIe siècle », le diabète de type 2 pourrait toucher 1,3 milliard de personnes d'ici 2050 selon la revue scientifique médicale britannique *The Lancet* qui a fait paraître en juin dernier une série de publications sur cette pathologie qui touche de plus en plus de jeunes, y compris des adolescents, voire des enfants.

Pour Liane Ong, auteure et chercheuse principale à l'Institute for Health Metrics and Evaluation de l'université de Washington aux États-Unis, « le taux de croissance rapide du diabète n'est pas seulement alarmant, il représente également un défi pour tous les systèmes de santé du monde ».

En France, en 2019, près de 4 millions de personnes étaient identifiées comme diabétiques par l'assurance maladie. Très impactante au quotidien, cette maladie chronique peut en effet avoir de lourdes conséquences sur la santé si elle n'est pas prise en charge adéquatement. Et parce que le suivi des patients diabétiques est essentiel pour prévenir son évolution ainsi que les risques de complication, la pépite Sêmeia s'est associée à l'entreprise biopharmaceutique Boehringer Ingelheim pour développer la solution DiabetoWise. Basée sur les technologies de l'intelligence artificielle, cette plateforme de télésurveillance et d'accompagnement à la décision médicale vise à optimiser leur prise en charge. Comment ? Grâce à la collecte automatique des informations sur le parcours de soins du patient, qui sont croisées avec les recommandations de prise en charge identifiées selon son profil. Les infirmiers pourront ainsi suivre à distance et en temps réel l'évolution de la pathologie des patients et communiquer périodiquement les informations médicales pertinentes aux médecins généralistes.

Dans le cadre d'une étude clinique visant à démontrer que l'utilisation de DiabetoWise améliore la prise en charge des personnes diabétiques, environ 500 patients vont être recrutés auprès de 70 médecins généralistes dans toute la France. « Ce projet pilote va nous permettre de proposer un outil innovant et personnalisé, unique sur cette pathologie. En identifiant mieux les signaux d'alerte, il offrira aux médecins une meilleure prise en charge, grâce à une réactivité instantanée, et permettra de limiter les complications. Nous sommes convaincus que ce projet pilote aboutira à un déploiement très large de cette solution », a expliqué dans un communiqué Daniel Szeftel, le président de Sêmeia.



Actualité

La société coopérative d'intérêt collectif IéS entre au capital de Biocenys

Créée en 2012 à Toulouse par Emmanuelle Parache, la Scop Biocenys développe des produits et des services pour permettre aux entreprises, aux collectivités territoriales et aux organismes de logements locatifs sociaux de mieux prendre en compte la biodiversité dans leurs activités et la développer.

Elle fournit en effet des ruchers et des hôtels à insectes ainsi qu'un appui en ingénierie pour leur permettre de respecter leurs obligations en matière de gestion de la biodiversité (reporting RSE par exemple), notamment dans le cadre de la nouvelle directive européenne CSRD. Mise en place progressivement, celle-ci va imposer aux opérateurs économiques ayant des impacts sur ce sujet un reporting précis, avec, à l'appui, des exemples concrets.

C'est dans ce contexte, qu'IéS a décidé, le 27 octobre 2023, de soutenir Biocenys en montant au capital de la Scop à hauteur de 40000 €. Basée à Ramonville-Saint-Agne, en Haute-Garonne, IéS est une société coopérative d'intérêt collectif. Elle collecte de l'épargne citoyenne depuis 25 ans, pour financer et accompagner des entreprises de la région Occitanie.

Dix ans après son lancement, Biocenys, qui emploie neuf salariés, a en effet décidé de changer d'échelle. Cette nouvelle phase de développement est basée en particulier sur l'ouverture d'agences dans différentes régions : à Paris et Nantes notamment.

Actuellement 82 entreprises sont financées et accompagnées par IéS (176 depuis sa création), pour un total de 1 487 525 € d'encours. Elles représentent près de 800 emplois. En 25 ans, 3 921 406 € ont ainsi été investis par la coopérative qui compte à ce jour 1043 coopérateurs dont 79 personnes morales portant 1 753 700 € au capital actuel de la coopérative.



Aviation. **La pépite toulousaine poursuit son développement et renforce sa stratégie d'internationalisation grâce à un rapprochement avec Abu Dhabi Investment Office et la signature d'un partenariat avec le loueur d'avions Amadeo.**

La start-up Ascendance signe deux nouveaux partenariats stratégiques

Après avoir attiré tous les regards lors du salon du Bourget en juin dernier, où elle a conclu des partenariats pour le développement et l'industrialisation de ses deux solutions et annoncé la signature de 110 nouvelles intentions d'achat portant ainsi son carnet de commandes à plus de 500 intentions d'achats, la pépite toulousaine Ascendance (ex Ascendance Flight Technologies) a de nouveau brillé au Dubaï Airshow, salon aéronautique qui s'est tenu mi-novembre.

Résultat : elle passe un nouveau palier avec deux acteurs de premier plan que sont d'une part Abu Dhabi Investment Office (ADIO), en vue de contribuer activement à l'émergence d'Abu Dhabi en tant que capitale mondiale de la mobilité aérienne avancée, et d'autre part le loueur d'avions Amadeo, avec lequel Ascendance avait déjà signé une lettre d'intention d'achat. Deux partenariats qui renforcent ainsi la stratégie d'internationalisation du Toulousain qui développe ATEA, un avion à décollage et atterrissage vertical (eVTOL) équipé d'un système de propulsion hybride électrique dénommé STERNA. « Les Émirats arabes unis se tournent vers le marché des nouvelles mobilités aériennes et veulent se placer comme leaders sur ce marché. Nous souhaitons ainsi nous positionner dans cet écosystème. C'est un bel exemple de ce qu'on peut faire avec notre avion concernant les vols régionaux en vue de rallier des endroits difficiles d'accès en plein désert, explique Thibault Baldivia, cofondateur et directeur de la relation client chez Ascendance. Sur l'ensemble des commandes, ce partenariat peut être significatif. Les opérateurs d'hélicoptères, sur place, font partie aujourd'hui des plus grands opérateurs mondiaux en termes de volumes de machines et notre avion a vocation à remplacer les anciennes générations d'hélicoptères. » Quid des futures opportunités industrielles et financières ? « ADIO pourrait à moyen terme entrer au capital, la question est ouverte car nous recherchons des investisseurs pour les prochains tours de table. »

UN CHOIX TECHNOLOGIQUE ASSUMÉ

En parallèle, le rapprochement avec Amadeo va permettre à Ascendance de développer son réseau de compagnies aériennes partenaires à l'international. « Le leasing représente aujourd'hui 50% des commandes de l'aviation mondiale. Amadeo se positionne comme un acteur majeur avec une importante flotte d'avions. Le groupe loue notamment une vingtaine d'appareils A380 à la compagnie Emirates. Nous allons bénéficier de son réseau et plancher sur une offre complète. Nous partageons une vision commune de la technologie hybride-électrique comme étant l'avenir d'une aviation plus durable et nous sommes très heureux d'être ensemble les fers de lance de ce nouveau marché », développe Thibault Baldivia.



ASCENDANCE

Jean-Christophe Lambert, PDG d'Ascendance, et Badr Al-Olama, directeur général de Abu Dhabi Investment Office (ADIO).

Quant à la question de savoir si les pré-commandes portent sur un appareil pour un premier test ou plusieurs avions, l'intéressé confirme « qu'il s'agit généralement de plusieurs avions, car les clients ont une vraie logique de flotte et souhaitent sécuriser leur approvisionnement ».

Le constructeur d'appareils eVTOL et de solutions de décarbonation affiche de belles perspectives. Après avoir levé cette année au total 34 M€, l'assemblage de son 7e prototype, dit Iron Bird, est lancé sur son site d'essai en vol à Muret. « Ce prototype a pour vocation de s'assurer que tout fonctionne correctement au sol et à puissance réelle », souligne Thibault Baldivia. Le premier vol est prévu à l'horizon du second semestre 2024. Les prochaines étapes ? « Nous travaillons avec plusieurs pilotes d'essai pour obtenir la certification que nous visons en 2027, avant d'amorcer la commercialisation notamment aux États-Unis, en Asie du Sud Est, en Europe, aux Émirats arabes unis. La France représente aussi une bonne partie des pré-commandes. Toutefois, dans l'Hexagone, les opportunités pour créer des lignes régionales sont moins grandes qu'aux États-Unis où le maillage est différent. De notre côté, nous avons déjà une densité cohérente. Nous travaillons étroitement avec la Direction générale de l'aviation civile. »

120 COLLABORATEURS EN 2024

Si Ascendance étudie également les possibilités de débouchés sur le marché militaire, la start-up se concentre pour l'heure sur le marché civil. Elle vise le transport de passagers, le transport médical ou encore le transport de marchandises (jusqu'à 400 kg de charge utile). « Les clients recherchent de la flexibilité. C'est ce que leur offre notre appareil en plus de réduire les coûts et la nuisance sonore. » Contrairement à l'avion électrique, qui, pour l'heure dispose d'une autonomie limitée, la technologie déployée par les fondateurs d'Ascendance permet d'atteindre des rayons d'action significatifs de l'ordre de 400 km avec quatre passagers plus le pilote, à une vitesse moyenne de 200 km/h. « Jean-Christophe Lambert, Clément Dinel, Benoît Ferran et moi-même avons travaillé sur le premier programme d'avion électrique d'Airbus il y a 10 ans avant qu'il ne soit mis à l'arrêt. Nous en avons tiré des conclusions notamment les limitations liées à la batterie. Raison pour laquelle nous avons basé notre stratégie sur l'hybride il y a six ans. »

S'agissant des appareils de plus grande capacité, « nous développons un système de propulsion électrique que nous installons sur les avions conventionnels, lesquels peuvent alors transporter près de 70 passagers. » Pour aller dans ce sens, la start-up a passé un partenariat avec le constructeur Daher pour participer à la décarbonation de sa flotte prévue d'ici 2027.

Ascendance, qui prévoit l'installation d'une ligne d'assemblage finale ailleurs qu'à Muret en vue d'accompagner sa phase d'industrialisation, envisage de recruter une quarantaine de personnes supplémentaires l'année prochaine, ce qui portera son effectif à près 120 collaborateurs au total.

Jennifer Legeron

Innovation. **Concepteur et fabricant de moyens de surveillance radar, le toulousain EPSI mise sur l'intelligence artificielle pour améliorer ses produits. Pour ce faire, elle va s'appuyer sur l'expertise du Centre Génie Industriel d'IMT Mines d'Albi.**

EPSI mise sur l'intelligence artificielle

Dans le secteur de la surveillance de sites par radar à onde continue, un marché trusté par les Américains, les Israéliens et les Chinois, la France ne compte qu'un seul opérateur, dont les bureaux d'étude se trouvent en Occitanie. Fondée en 2019 par une poignée de collaborateurs de Rockwell Collins France, la société EPSI développe, fabrique et commercialise des systèmes de détection d'intrusion basée sur cette technologie. Le fruit d'une dizaine d'années d'expérience acquise chez le sous-traitant aéronautique blagnacais

Depuis sa création, l'entreprise a étoffé sa gamme de radars PSR et de logiciels dédiés destinés à la protection de sites sensibles tels que les Opérateurs d'Importance Vitale (administrations, entreprises publiques ou privées dont l'État a jugé le fonctionnement indispensable à la vie de la nation), les sites industriels ou encore des événements destinés au grand public avec notamment le lancement en juin dernier de Sentinis.

UNE SOLUTION PRÊTE À L'EMPLOI

Un produit « plug and play » dont la mise en œuvre requiert un minimum d'intervention, sans installation de logiciels ou de matériels complémentaires, ce qui permet de réduire les erreurs de paramétrage et de manipulation. Sentinis est utilisé comme support unique pour tous les radars de la gamme PSR, ainsi que des systèmes tiers, tels que caméras ou haut-parleurs. Le dispositif permet de réaliser de la détection périmétrique et surfacique en regroupant le traitement des signaux dans un bloc technique commun.

Cette simplicité de mise en œuvre doit aussi concourir à la démocratisation des systèmes de surveillance conçus par EPSI. « Notre objectif avec Sentinis est de faire gagner en efficacité nos clients et partenaires, en fournissant une solution clé en main plutôt que les pièces techniques d'un côté et de l'autre les logiciels nécessitant des paramétrages », explique Frédéric Chaumeil, directeur d'EPSI.

L'expertise d'EPSI lui a valu d'être sélectionnée par le ministère des Armées français, ainsi que par l'ensemble des acteurs de la filière énergie, pour la protection de leurs sites. C'est du reste en collaboration avec l'un de ses clients majeurs, qu'EPSI en est venu à repenser ses solutions pour proposer un système compact tout-en-un. « Jusqu'alors, nous fournissions nos installations sous la forme de pièces détachées, répondant à des problématiques précises. Les équipes techniques de l'un de nos clients majeurs nous ont challengé en impulsant cette demande d'une solution intégrée, centralisant tout le savoir d'EPSI. C'est ce partenariat de confiance qui nous a aidé à faire mûrir notre offre produit et nos solutions », poursuit Frédéric Chaumeil.

UN NOUVEAU PARTENARIAT DE RECHERCHE

En pleine croissance, l'entreprise de Beauzelle (Haute-Garonne) a annoncé en octobre la signature d'un partenariat avec le Centre Génie Industriel IMT Mines d'Albi pour la création d'un laboratoire commun de recherche. Financé par EPSI et encadré par les professeurs d'IMT Mines Albi, ce laboratoire commun mobilisera une équipe de doctorants, d'ingénieurs chercheurs, et d'ingénieurs radar d'EPSI.

Grâce à cette nouvelle structure, l'entreprise haut-garonnaise souhaite monter en compétence dans le domaine du traitement de signal et de la donnée radar mais également perfectionner ses algorithmes. Il s'agit notamment d'améliorer les étapes de détection, de classification, et même de levée d'alerte grâce à des outils d'intelligence artificielle (IA) et d'exploitation de ces éléments, par exemple en termes de recommandation ou de déploiement.

Lucile Canourgues, directrice des opérations d'EPSI, l'assure : « Le défi à relever ces prochains mois, et l'un des objectifs prioritaires de ce laboratoire commun, sera notamment d'intégrer davantage l'intelligence artificielle au sein de nos algorithmes. C'est naturellement que nous nous sommes tournés vers l'école d'ingénieur IMT Mines Albi et nous sommes convaincus du bénéfice mutuel de cette collaboration. » Pour Lionel Luquin, directeur d'IMT Mines Albi, ce laboratoire commun offre à ses étudiants de nouvelles opportunités de recherche. « C'est de notre intérêt commun pour la recherche, l'innovation et la formation dans le domaine de l'utilisation de technologies d'Intelligence artificielle qu'est également né ce laboratoire commun. Il est l'occasion pour nos étudiants de travailler sur des projets de pointe dans le domaine de la sécurité aux côtés d'experts et d'en voir l'application concrète », assure-t-il.

Opinions

Par Marc Bidan, *professeur des universités en management des systèmes d'information, Nantes Université,* **Olivier Lasmoles,** *professeur de droit associé, Skema Business School* **et Rémy Février,** *maître de conférences HDR en sciences de gestion, équipe Sécurité-Défense-Renseignement, Conservatoire national des arts et métiers (Cnam)*

Cybersécurité : le défi de la formation des dirigeants publics

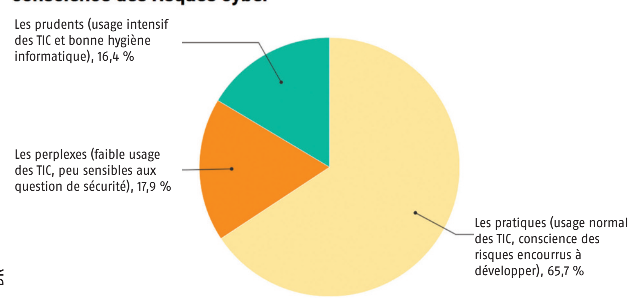
THE CONVERSATION

Les informations et les données qui tentent d'évaluer la prise en compte par les dirigeants de collectivités territoriales de la Sécurité de leurs propres Systèmes d'Information (SSI) sont assez rares en général et restent quasiment inexistantes en France. Une nouvelle étude, récemment publiée, expose, à nouveau, un niveau de prise en compte qui reste globalement insuffisant. Elle pointe un niveau de vulnérabilité qu'il convient de prendre au sérieux.

Il est pourtant manifeste, en ces temps troublés, que cette sécurisation des SI des collectivités territoriales – et des bases de données sensibles de type public et parapublic qu'ils renferment – constitue un impératif stratégique tout à fait majeur. Cet impératif dépasse largement le simple cadre local et territorial notamment au regard de l'augmentation constante des cyberattaques et des cybermenaces contre des collectivités, y compris de taille modeste, voire très modeste, depuis le début des crises sanitaires et sécuritaires que nous traversons depuis 2020. Selon un rapport du cabinet Asterès, les organisations publiques ont subi 37 000 cyberattaques réussies en 2022. La moitié de celles employant plus de 250 salariés sont concernées mais plus d'un quart (27 %) demeure en deçà de 250 salariés.

UN SENTIMENT DE MAÎTRISE EN TROMPE-L'ŒIL

Pour tenter de combler ce déficit de sécurité, il nous a semblé que trois fondements théoriques issus des sciences de gestion et du management public étaient à mobiliser. Le premier repose sur travaux liés à l'adoption et à l'appropriation des outils numériques en mode TOE (technologie-organisation-environnement). Ceux-ci s'intéressent à ce qui relève de la technologie, de l'organisation ou de l'environnement dans les prises de décision en matière de cybersécurité. Le second s'intéresse aux travaux sur les risques numériques en organisation publique et le décalage entre les dangers potentiels et la maîtrise que pensent en avoir les agents. Le troisième pilier est lié aux travaux sur la prévention des cyberattaques publiés par Rémy Février.



Les questionnaires ont été soumis à 67 dirigeants de collectivités qui, toutes, ont moins de 3 500 habitants.

Pour aller plus loin qu'un seul cadrage théorique et aborder les aspects empiriques propres au terrain, nous avons mobilisé 67 dirigeants de collectivités qui, toutes, ont moins de 3 500 habitants et sont situées en métropole. Les questionnaires qu'ils nous ont retournés ont été traités statistiquement à la fois de façon descriptive et par classification hiérarchique.

Il s'agissait de s'attaquer à la question du « pourquoi » de cette vulnérabilité en décryptant les freins retardant le déploiement d'une véritable politique de sécurisation des SI des collectivités territoriales.

Le premier est collectif et réside dans le vocabulaire employé qui doit rester accessible à tous. Il convient ainsi de ne pas trop « techniciser » les menaces et d'appeler un chat un chat sans trop de jargon ni verbiage. Par exemple des termes basiques comme « mot de passe », « pièce jointe », « lien » ou « hameçonnage » ne doivent pas être snobés ! Les autres freins sont plus individuels et montrent certaines lacunes – non rédhibitoires – en matière de prise de conscience de la réalité des risques numériques par les décideurs territoriaux.

À titre d'exemple, nous avons pu mettre en lumière trois types de profils de dirigeants que nous avons qualifiés de « 3P »

16 % DE PRUDENTS SEULEMENT

On retrouve en premier lieu les « Pratiques », qui représentent 65,7 % de l'effectif total. Cette classe correspond aux dirigeants utilisant normalement les technologies de l'information et de la communication (TIC), relativement bien informés à propos des risques liés à l'utilisation d'un SI. Cependant, ces derniers ne sont que faiblement conscients de la nécessité de protéger leurs données numériques et encore moins de la réglementation afférente. La majorité de ce premier type de profil représente des individus issus de communes de moins de 3 500 habitants (56 %) et provient de directions générales (40 %).

Les « Perplexes » regroupent, eux, 17,9 % de l'effectif total. Il s'agit de dirigeants cumulant un certain nombre de lacunes en matière de prise en compte de la sécurité de leur SI respectif. Ils restent très peu utilisateurs des TIC, pas du tout informés sur les menaces liées au SI et peu sensibles aux questions de sécurité. Les individus de ce groupe sont pour 66 % des élus, issus en majorité de communes de moins de 1 000 habitants (91 %) et disposant en moyenne de trois fonctionnaires territoriaux.

Les « Prudents », enfin, 16,4 % de l'effectif total, sont les dirigeants les plus conscients de l'apport des SI et de leur nécessaire sécurisation. Ces individus ont un usage intensif des TIC (45 %), ils sont très bien informés sur les menaces liées au SI (72 %), bien organisés (81 %) et ont une relative conscience du caractère sensible des données traitées par le SI (72 %). Ce dernier type de profil vit en majorité dans des communes de plus de 1 000 habitants (63 %) et travaille dans des structures employant en moyenne 107 agents. Les cadres informatiques représentent une part importante de cette classe (40 %).

QUELQUES PERSPECTIVES

Ces dernières années le niveau de formation et d'information des employés est certes monté mais pas forcément aussi vite que celui du risque d'être attaqué et fragilisé.

Il faut donc rester vigilant – la limite de ce type d'enquête est que les données collectées sont vite obsolètes – et prudent pour continuer à monter en puissance. Il ne faut en effet rien négliger pour mieux former et informer nos dirigeants – quel que soit leur parcours professionnel préalable (ingénieurs, manageurs, employés, juristes, etc.) – à la fois sur l'information (nous sommes en effet vulnérables mais il est possible de déployer des solutions de confiance !) et sur la formation (nous pourrions ne plus, ne pas ou – restons humbles – moins l'être !) de façon à contribuer à l'opérationnalisation d'une démarche volontariste de sécurisation de nos SI.

Gardons enfin à l'esprit que des quatre composantes de nos systèmes d'information – réseaux, matériel, logiciel et personnel – il est bien évident que c'est la dernière qui doit faire l'objet de toute notre attention – via le déploiement de cyberréflexes – car d'une part c'est la « porte d'entrée » la plus fréquemment utilisée et d'autre part « l'intelligence artificielle générative va aider les cybercriminels à créer de nouveaux modèles ».

Article publié le 5 décembre 2023 sur le site theconversation.com

le regard de Faro

BON JE SENS QUE CETTE ANNÉE ÇA DÉMARRE MAL... VOUS PROTESTEZ CONTRE QUOI VOUS AU JUSTE ?

Faro

Comptabilité. **La perte de la moitié du capital social doit être régularisée selon une procédure qui a été modifiée en juillet 2023.**

La régularisation en cas de perte de la moitié du capital désormais améliorée

Lorsque les capitaux propres d'une société (SA, SAS, SARL, EURL) deviennent inférieurs à la moitié du capital social, les associés doivent prendre des mesures pour rétablir la situation financière, faute de quoi elle risque la dissolution.


PIXABAY

Cette situation est en effet préjudiciable à la société, dont le financement de l'activité est compromis, aux associés, qui risquent de perdre tout ou partie de leur investissement, et aux créanciers qui risquent de ne pas pouvoir recouvrer leurs créances.

Les capitaux propres représentent l'ensemble des ressources financières d'une société : le capital apporté par les associés et les fonds générés par son activité (bénéfices mis en réserve, reports à nouveau, provisions réglementées, bénéfices ou pertes de l'exercice…). Ils constituent la richesse de la société.

En cas de perte de la moitié du capital, le Code de commerce prévoit l'obligation de régulariser la situation (Code de commerce, article L 223-42 pour les SARL et L 225-248 pour les SA).

Les associés doivent, soit reconstituer les capitaux propres de la société, soit prononcer sa dissolution. Ils disposent d'un délai de quatre mois après l'approbation des comptes pour se prononcer lors d'une assemblée générale extraordinaire.

La décision des associés pour ou contre la dissolution de la société doit faire l'objet d'une publication dans un support d'annonces légales et d'un enregistrement au guichet des formalités des entreprises.

Si les associés écartent la dissolution, la société dispose d'un délai de deux ans pour régulariser sa situation, soit en reconstituant ses capitaux propres, soit en réduisant son capital social.

Le délai court à dater de la constatation des pertes par l'assemblée générale ordinaire annuelle approuvant les comptes de l'exercice.

À défaut de reconstitution des capitaux propres, tout intéressé (associé, concurrent) peut demander la dissolution de la société au tribunal de commerce (qui peut accorder un délai supplémentaire de six mois pour la consultation des associés).

RECONSTITUTION DES CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres doivent être reconstitués à hauteur d'au moins la moitié du capital social.

Dans la meilleure des hypothèses, la société peut réaliser des bénéfices suffisants pour absorber les pertes.

La société peut augmenter son capital en appelant les associés à apporter de nouveaux fonds (apport en numéraire ou en nature) ou en faisant entrer de nouveaux investisseurs. Les associés peuvent aussi renoncer à des créances qu'ils détiennent sur la société, notamment les avances de trésorerie en compte courant.

RÉDUCTION DU CAPITAL SOCIAL

La loi relative à l'industrie verte de mars 2023 a accordé un délai supplémentaire de deux ans pour réduire le capital aux sociétés qui n'ont pas reconstitué les capitaux propres à l'issue du premier délai de deux ans.

Faute de réduction du capital à l'expiration de ce nouveau délai, la dissolution peut être prononcée à la demande de tout intéressé.

Un décret, entré en vigueur le 27 juillet 2023, fixe les seuils de la réduction du capital au terme du nouveau délai.

Pour les SARL et les SAS, le seuil est fixé à 1 % du total du bilan de la société constaté lors de la dernière clôture d'exercice. Le capital social doit ainsi être réduit à une valeur inférieure ou égale à 1 % du total du bilan du dernier exercice.

Pour les SA, le seuil est fixé à la valeur la plus élevée entre 1 % du total du bilan de la société constaté lors de la dernière clôture d'exercice et le capital social minimal de 37 000 €.

Lorsque la société a régularisé sa situation, elle peut demander que la mention de la perte de la moitié du capital social soit supprimée du Registre du commerce et des sociétés. La régularisation doit être constatée par une assemblée générale dont le procès-verbal est déposé au greffe du tribunal de commerce. La publicité dans un support d'annonces légales n'est pas nécessaire.

DISSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

A défaut de régularisation, les associés doivent procéder à la dissolution de la société.

Pour les SARL, la dissolution exige les conditions de majorité prévues pour les modifications des statuts : l'assemblée générale doit réunir les associés possédant au moins un quart des parts sociales (un cinquième si une deuxième convocation est nécessaire).

Ce quorum étant respecté, la décision de dissoudre la société doit être décidée à la majorité des deux tiers des parts détenues par les associés présents ou représentés.

Pour les SARL constituées avant le 4 août 2005, aucun quorum n'est exigé mais la dissolution doit être décidée par les associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

Dans les sociétés anonymes, la dissolution de la société doit être décidée à la majorité qualifiée des deux tiers des droits de vote des actionnaires présents ou représentés.

Loi 2023-171 du 9 mars 2023 ; décret 2023-657 du 25 juillet 2023

regard



MARGUERITE DILHAN
Marguerite Dilhan est la troisième femme en France à prêter le serment d'avocat. Elle le fait à Toulouse le 13 juillet 1903. Elle sera la première femme à plaider devant une cour d'assises dès le mois de novembre 1903. En 1904, c'est toujours devant une cour d'assises qu'elle obtient l'acquittement de Arria Ly, militante féministe, qui avait tiré sur le médecin de son père. Très engagée dans un exercice effectif et exigeant de son métier, elle est la première d'une brillante et aujourd'hui majoritaire lignée…

THIERRY CARRÈRE
AVOCAT À TOULOUSE, ANCIEN BÂTONNIER

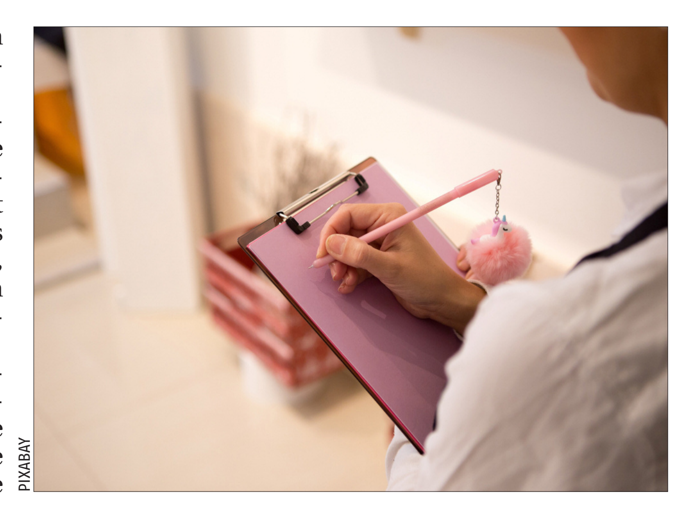
Jurisprudence. **Les intérimaires peuvent prétendre percevoir deux fois la prime de pouvoir d'achat, dans l'entreprise d'intérim et dans l'entreprise utilisatrice.**

Prime de pouvoir d'achat : les intérimaires voient double

La Cour de cassation vient de juger qu'un travailleur intérimaire peut prétendre percevoir la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (Pepa) instituée par l'entreprise utilisatrice, même s'il a déjà perçu une prime de l'entreprise de travail temporaire.

Cette solution est également valable pour la prime de partage de la valeur (PPV) qui prolonge la Pepa à compter de juillet 2022. Cette prime peut se chiffrer jusqu'à 3 000 € ou 6 000 € dans les entreprises ayant mis en place un dispositif d'intéressement ou de participation.

La Cour de cassation s'appuie sur les dispositions de la loi instituant la Pepa. Celle-ci prévoit que la prime peut bénéficier à tous les salariés liés par un contrat de travail, sans prévoir d'exception pour les travailleurs intérimaires.


PIXABAY

Par ailleurs, le code de travail dispose que la rémunération d'un intérimaire ne peut être inférieure à celle que percevrait un salarié de l'entreprise utilisatrice, ayant une qualification équivalente et occupant le même poste de travail.

Or, la rémunération comprend non seulement le salaire, mais aussi les avantages et accessoires payés par l'employeur en raison de l'emploi. La Pepa constituant un accessoire payé par l'employeur, elle entre donc dans la rémunération du salarié, qu'il soit permanent ou temporaire.

Dans l'entreprise utilisatrice, les travailleurs intérimaires doivent bénéficier de la Pepa dans les mêmes conditions que les salariés permanents. L'entreprise utilisatrice doit en informer l'entreprise d'intérim pour qu'elle la verse à l'intérimaire.

Ainsi, les intérimaires peuvent prétendre à la prime versée par l'entreprise utilisatrice, même si l'entreprise de travail temporaire a elle aussi mis en place une prime de pouvoir d'achat.

Cass. ch. soc. 25 octobre 2023, n° 22-21 845 et21-24 161

Événement. **Jean-François Rezeau, président de la CCI Occitanie et Pascal Castanet, président de l'Ordre des experts-comptables Occitanie ont signé le 24 novembre dernier une convention de partenariat visant à coordonner leurs actions en faveur de l'entrepreneuriat et des entreprises.**

La CCI Occitanie et les experts-comptables d'Occitanie au chevet des entreprises

Si la collaboration entre les experts-comptables et le réseau des CCI d'Occitanie existe depuis de nombreuses années, la convention signée le 24 novembre par le président de la CCI Occitanie, Jean-François Rezeau, et Pascal Castanet, président du conseil de l'Ordre des experts-comptables Occitanie vient renforcer leur engagement au profit des 370 000 établissements que compte la région dans les secteurs de l'industrie, du commerce, du tourisme et des services.

Les experts-comptables et le réseau des CCI ont de fait en commun un solide ancrage territorial et présentent une grande complémentarité dans leurs accompagnements des chefs d'entreprise, complémentarité que cette convention veut optimiser.


CROEC OCCITANIE

Pascal Castanet, président de l'Ordre des experts-comptables Occitanie et Jean-François Rezeau, président de la CCI Occitanie.

Il s'agit en l'occurrence de mobiliser les compétences des deux institutions notamment en faveur de l'entrepreneuriat et le financement des entreprises avec la mise en place d'actions de conseil complémentaires : rendez-vous individualisés, études de marché, construction de la stratégie, définition du plan de financement…

Cette convention vise également à développer des actions autour de la prévention des difficultés, l'ambition étant d'améliorer la coordination entre les deux réseaux dans le cadre de la gestion de dossiers d'entreprises en difficulté.

Le document signé fin novembre doit aussi permettre une meilleure observation de la conjoncture économique grâce au croisement des données et ainsi renforcer la pertinence des outils de chacun des réseaux.

La convention vise également la mise en place de collaborations conjointes en vue d'accélérer les démarches des TPE/PME autour des enjeux de transition durable.

Enfin, la convention prévoit la mise en place d'actions en vue de faciliter les déclarations de solde de la taxe d'apprentissage et des contributions de formation conventionnelles.

Au moment de signer cette convention, Jean-François Rézeau s'est dit « ravi de ces engagements qui devront être portés sur l'ensemble de nos territoires. Les challenges à venir sont nombreux pour nos entreprises : transition écologique, digitale, révolution du monde du travail… Cette convention doit nous permettre de combiner nos expertises afin d'aider les entreprises à faire face à ces enjeux. »

Pascal Castanet estime, pour sa part, que « les transformations sont désormais indispensables. Il faut écouter son marché et s'adapter. Nous avons l'ambition d'accompagner les dirigeants dans leur dynamique de changement et nous sommes persuadés qu'une des clés d'entrée réside désormais dans la transition éco-responsable. »

Agenda

VENDREDI 15 DÉCEMBRE

• Sociétés : télérèglement de l'acompte d'impôt sur les sociétés. Toute insuffisance du montant d'un acompte est passible d'une majoration de 5 % et de l'intérêt de retard.

• Employeurs de moins de 50 salariés : déclaration sociale nominative (DSN) et télépaiement des cotisations sociales sur les salaires de novembre (salaires de novembre payés en novembre ou décembre).

• Cotisation foncière des entreprises (CFE) : date limite de paiement de la CFE (ou du solde en cas de paiement d'un acompte au 30 juin) par télérèglement, prélèvements mensuels ou prélèvement à l'échéance (l'adhésion au prélèvement à l'échéance peut être effectuée jusqu'au 30 novembre minuit, sur impots.gouv.fr). L'avis d'imposition est dématérialisé et ne peut être consulté que sur impots.gouv.fr.



INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Annonces légales

Le site www.gazette-du-midi.fr de la Gazette du Midi est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de Haute-Garonne et Tarn-et-Garonne.

Les annonces reprises dans ces pages sont publiées à titre informatif. Seules les annonces présentes sur notre site www.gazette-du-midi.fr ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté des Ministères de la Culture et de l'Économie en date du 27 décembre 2022 :

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046848959

Actulegales.fr **L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur actulegales.fr**

Adjudications

SCP MONFERRAN CARRIERE ESPAGNO
Avocats à la Cour
22 rue de la Dalbade - 31000 TOULOUSE
Tél. : 05 34 31 33 66 - Fax : 05 61 53 65 51

A VENDRE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Le jeudi 18 janvier 2024 à 14h00
Salle d'audience du Tribunal Judiciaire de TOULOUSE, 2 allées Jules Guesde

UNE MAISON D'HABITATION AVEC GARAGE ET JARDIN A GRENADE SUR GARONNE (31330) 37 rue d'Oderzo

MISE A PRIX : 105.000 €uros

Un bien immobilier à usage d'habitation sis à GRENADE SUR GARONNE (31330), 37 rue d'Oderzo formant le lot n°43 du lotissement dénommé ODERZO, dont les références cadastrales sont : Section AH 38, constitué d'une entrée, un séjour, une cuisine, une salle de bain, trois chambre avec garage et jardin clôturé d'environ 600 m².

Selon mesures établies par l'expert en diagnostics immobiliers, la surface habitable est de 88,64 m². Selon Procès-verbal descriptif de l'immeuble, le bien est inoccupé.

Les personnes intéressées sont invitées à consulter le Cahier des Conditions de Vente contenant les clauses et conditions de la vente au Greffe du JEX statuant en matière de saisie-immobilière du Tribunal Judiciaire de Toulouse aux jours et heures prévus à cet effet, n° 23/00071 ou au cabinet de l'avocat poursuivant (sur rendez-vous).

Sur Internet : www.info-encheres.com ou www.avoventes.fr.

Visite sur place par huissier de justice le mardi 9 janvier 2024 de 14h à 15h.

A TOULOUSE, le 20 novembre 2023.

Maître Françoise CARRIERE de la SCP MONFERRAN, Avocat signé.

G2304234



10 rue Armand CAMBON
82000 MONTAUBAN

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

JEUDI 25 JANVIER 2024 à 9 heures
Au Palais de Justice de MONTAUBAN, Place du Coq

UN APPARTEMENT situé à MONTAUBAN
12 rue de l'Horloge cadastré section BO n°30 le lot n° 4 et les 140/1000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

MISE A PRIX : 68.000 €uros

A la requête de : la CAISSE D'EPARGNE

DESIGNATION ET DESCRIPTION : Appartement au 1er étage d'une superficie de 70,30 m² compose d'une entrée, 2 pièces principales, salle de bains, dégagement et placard.

OCCUPATION : le bien est occupe par le propriétaire.

Seuls les Avocats au Barreau de Tarn et Garonne peuvent soutenir les enchères.

RENSEIGNEMENTS :

1. SCP CAMBRIEL - STREMOOUHOFF - GERBAUD COUTURE ZOUANIA. Tél. : 05.63.22.00.30 ;
2. Au greffe du Tribunal Judiciaire de MONTAUBAN ou le Cahier des Conditions de Vente déposé le 24/07/2023 peut être consulte ;
3. Sur les sites www.cabinet-cambriel.fr et info-encheres.com (procès verbal de description et cahier des conditions de vente partiel) ;
4. La visite sera effectuée par Maitre CASTAGNE le 15 janvier 2024 a 9 h sur place.

Frais de poursuite de vente payables en SUS du prix outre la TVA le cas échéant.

Fait a MONTAUBAN, le 4 décembre 2023. Me Jean CAMBRIEL.

G2304480



10 rue Armand CAMBON
82000 MONTAUBAN

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Jeudi 25 janvier 2024 à 9 heures
Au Palais de Justice de MONTAUBAN, Place du Coq

MAISON D'HABITATION, située 2 Lotissement Falip commune de SEPTFONDS
cadastrée section D n° 896 d'une contenance de 11a 94ca et des parcelles de terre à usage agricole situées commune de SAINT PROJET cadastrées section C n° 286, 287, 289, 290 d'une contenance d'1ha 17a 01ca le tout sur la

MISE A PRIX : 35.000 €uros

A la requête de : Madame GAYCHET.

DESIGNATION ET DESCRIPTION : Maison composée d'une entrée, cuisine, séjour, dégagement, 3 chambres, WC, salle de bains, garage, abri de jardin et comble.

OCCUPATION : libre de toute occupation.

Seuls les Avocats au Barreau de Tarn et Garonne peuvent soutenir les enchères.

Renseignements :

1. SCP CAMBRIEL - STREMOOUHOFF - GERBAUD COUTURE ZOUANIA. Tél. : 05.63.22.00.30 ;
2. Au greffe du Tribunal Judiciaire de MONTAUBAN ou le Cahier des Conditions de Vente déposé le 04/05/2023 peut être consulte ;
3. Sur les sites www.cabinet-cambriel.fr et info-encheres.com (proces-verbal de description et cahier des conditions de vente partiel) ;
4. La visite sera effectuée par Me CASTAGNE, Commissaire de Justice le 16 Janvier 2024 a 9 h 30 sur place.

Frais de poursuite de vente payables en SUS du prix outre la TVA le cas echeant.

Fait a MONTAUBAN, le 6 décembre 2023. Me Jean CAMBRIEL.

G2304506

La Gazette Du Midi
L'HEBDOMADAIRE REGIONAL D'INFORMATION ECONOMIQUE ET JURIDIQUE – GROUPE FORUMECO

Journal hebdomadaire régional

E.U.R.L. Les Editions de la Gazette
au capital de 14.356,50 € - R.C.S. 560 800 385 B
Société du groupe ForumEco
Siège social : 48 allées Jean Jaurès - 31000 TOULOUSE
Adresse postale : B.P. 11209 - 31012 TOULOUSE CEDEX 6

Bureaux ouverts :
- Du lundi au jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h à 17 h 30
- Et le vendredi de 9 h 00 à 12 h 00
Tél. : 05.34.41.34.00 - Télécopie : 05.61.62.40.18
annoncelegale.gazm@legalnet.org
www.gazette-du-midi.fr

Principal associé : Générale de Participations
Directeur de la publication : Michel GUYOMARD
Rédacteur en chef : Agnès BERGON

Parution le lundi
Journal en ligne imprimable
Dépôt légal à parution - ISSN 1771-4923
Numéro de commission paritaire : 0326 I 80634

Tous les appels d'offres de votre département sur gazette-du-midi.fr

Adjudications



14 rue A. Fourtanier
31071 TOULOUSE CEDEX 7

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

AU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULOUSE, 2 Allées Jules Guesde

LE JEUDI 25 JANVIER 2024 A 14 HEURES

5 STUDIOS
BATIMENT A - RDC
3 Bd des Minimes - 31200 TOULOUSE

MAP : 124.000 €uros

Il est recommandé aux futurs enchérisseurs de consulter le cahier des conditions de la vente déposé au Greffe aux jours et heures prévus à cet effet (RG 23/00140), sur le site info-encheres.com ; visite par huissier le 17 janvier 2024 de 13h à 14h.
G2304471

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

A la barre du Tribunal Judiciaire de TOULOUSE, Palais de Justice, 2 allées Jules Guesde - 31068 TOULOUSE

LE JEUDI 1er FEVRIER 2024 A 14 H 00

IMMEUBLE SITUÉ A TOULOUSE (31300)

Un appartement de type 2 d'une superficie habitable de 38,94 m²
Avec balcon de 6,65 m² et emplacement de stationnement
Dans un ensemble immobilier en copropriété
Situé 172 avenue de Casselardit
Cadastré Section 846 AN N°7
Lots de copropriété n°6 (appartement)
27 (place de stationnement)

Mise à prix : 50.000,00 €uros

Le cahier des conditions de la vente n°23/00145 peut être consulté au Greffe de Madame le Juge de l'Exécution statuant en matière de saisie immobilière du Tribunal Judiciaire de TOULOUSE, aux jours et heures prévus à cet effet, au cabinet de l'avocat poursuivant SELARL ALMUZARA-MUNCK - Avocat, 50 rue d'Alsace-Lorraine à TOULOUSE (31000) et/ou sur le site internet « www.info-encheres.com ».
Visite : Lundi 15 janvier 2024 de 10h00 à 11h00.
Seuls les Avocats au Barreau de TOULOUSE peuvent soutenir les enchères.

Fait à Toulouse, le 5 décembre 2023.
Maître Nicolas MUNCK.
Avocat associé de la SELARL ALMUZARA-MUNCK.
Avocat signé.

G2304486

Maître Edouard JUNG
AVOCAT, 1 bis rue du Languedoc - 31000 TOULOUSE / Tél. : 05.61.14.13.13 - e-mail : jung.avocat@wanadoo.fr

A VENDRE
AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR SURENCHERE

Le jeudi 1er février 2024 à 14h00

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULOUSE
PALAIS DE JUSTICE - 2 allées Jules Guesde - 31000 TOULOUSE

Maison individuelle avec cour et jardin

à TOULOUSE (31400)
49 rue Alfred DUMERIL

MISE A PRIX : 332.200,00 €uros

A LA REQUETE DE : Syndicat des Copropriétaires de l'immeuble sis 47 rue Alfred DUMERIL à TOULOUSE, représenté par son syndic la SARL FIT GESTION dont le siège social est situé 1 Place du Parlement - 31000 TOULOUSE, immatriculée au R.C.S. de TOULOUSE sous le numéro 384 327 268, agissant poursuites et diligences de son représentant légal en exercice, domicilié en cette qualité audit siège.
DESIGNATION & DESCRIPTION DES BIENS : maison individuelle érigée sur une parcelle dotée d'un jardin privatif se situant au fond d'une impasse, le tout cadastré section 814 AB n°406(1a 47ca),ABn° 407 (38ca), AB n°408 (52ca), AB n°409(6ca) et AB n°414 (1a 46ca).
La maison est composée au rez-de-chaussée d'une entrée, un couloir une salle d'eau le séjour et une cuisine. Au premier étage, il y a trois chambres et une salle d'eau avec WC.
Conditions d'occupation : les biens sont actuellement occupés suivant bail de 1975 pour un loyer de 181,62 €.
OUTRE LES CHARGES, CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE.
LES FRAIS DE POURSUITES DE VENTE SONT PAYABLES EN SUS DU PRIX DE VENTE, OUTRE LA TVA LE CAS ECHEANT.
SEULS LES AVOCATS AU BARREAU DE TOULOUSE PEUVENT SOUTENIR LES ENCHERES.

Renseignements et consultation du cahier des conditions de vente :
1. Me Edouard JUNG (uniquement sur rendez-vous) ;
2. Au greffe du juge de l'exécution du tribunal judiciaire de TOULOUSE aux jours et heures prévus (RG : 22/00223) ;
3. sur internet : www.info-enchères.com et www.avoventes.fr.
La visite sur les lieux se déroulera le lundi 22 janvier 2024 à 11h00.

Fait à TOULOUSE, le 1er décembre 2023.
Maître Edouard JUNG - Avocat signé.

G2304488

Haute-Garonne

VENTE CESSION
ATTRIBUTION D'APPORTS

BF BALMA / TENDANCE THE OU CAFE

Cession de fonds de commerce

Aux termes d'un acte authentique reçu le 28/11/2023 par Maitre Emilie BEHAR, Notaire à BRUGUIERES (31150) - 7 Place du Castelet, enregistré au SIE TOULOUSE, le 04/12/2023, dossier : 2023 00035479, bordereau : 3104P61 2023 N 04816, BF BALMA, SAS au capital de 900 €, ayant son siège social 1 Résidence des Baléares 31130 BALMA, immatriculée sous le n°910830215 au RCS de TOULOUSE, a cédé à TENDANCE THE OU CAFE, SAS au capital de 1 000 €, ayant son siège social 29 rue des Changes 31000 TOULOUSE, immatriculé au RCS de TOULOUSE sous le n°793 337 916, un fonds de commerce : restauration rapide, exploité sis 1 rue des Baléares, 31130 BALMA, moyennant le prix de 60 000 €, s'appliquant :
- aux éléments incorporels pour QUARANTE-CINQ MILLE SIX CENT QUATRE-VINGTS EUROS (45 680,00 EUR),- au matériel pour QUATORZE MILLE TROIS CENT VINGT EUROS (14 320,00 EUR),
La date d'entrée en jouissance est fixée au 28/11/2023.
Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales au siège de l'étude de Me BEHAR Emilie, notaire à BRUGUIERES (31150) - 7 Place du Castelet, où domicile a été élu à cet effet.

le notaire

G2304433

CONSTITUTION
DE SOCIETE

AUTO AVENUE 31

Avis de constitution

Forme SASU.
Dénomination : AUTO AVENUE 31
Capital 500 €.
Siège social : 11 IMPASSE PASTEUR - 31140 AUCAMVILLE
Objet :
Achat, reprise et vente de véhicules d'occasions.
Président :
Madame BOUHALLOUFA Loubna, Mayssa, née le 29 mai 2021 à TOULOUSE, de nationalité Française, demeurant 11Impasse PASTEUR 31140 AUCAMVILLE.
Durée : 99 ans. RCS Toulouse.
Admission aux Assemblées : chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire.
Exercice du droit de vote : chaque action donne droit à une voix.
Les actions sont librement cessibles entre actionnaires.
G2304094

AYA MARKET

Avis de constitution

Forme : SASU.
Dénomination : AYA MARKET
Capital 1000 €.
Siège social: 15 AVENUE DE LARRIEU - 31100 TOULOUSE.
Objet : Boucherie, alimentation générale fruits et légumes (sans vente de boissons alcoolisées), Traiteur.
Président : Monsieur AYA Youssef, Né le 06/02/1987 à TAOURIRT MAROC de Nationalité Française demeurant au 8 rue Camille MUFFAT 31100 Toulouse.
Durée : 99 ans.
RCS Toulouse.
Admission aux Assemblées : chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire.
Exercice du droit de vote : chaque action donne droit à une voix.
Les actions sont librement cessibles entre actionnaires.
G2304095

NAVARRO-GRANDOU
Avocats
8-10 rue d'Albret 09000 FOIX

MAKA.J

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à TOULOUSE du 03.11.2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME SOCIALE : Société à responsabilité limitée.
DÉNOMINATION SOCIALE : MAKA.J.
SIÈGE SOCIAL : 133 avenue de Muret - 31300 TOULOUSE.
OBJET SOCIAL : Activité de coiffure pour hommes et dames (coiffure mixte), Vente d'articles de Paris, parfums, bijoux fantaisie, bimbeloterie.
DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.
CAPITAL SOCIAL : 5.000 €.
GÉRANCE : Julie BARON demeurant 19 rue Augustin Fresnel - 31300 TOULOUSE.
Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE.

Pour avis : La Gérance.

G2304448



LOUE TA PELLE

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 20/11/2023, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : LOUE TA PELLE.
Objet social : - Location de matériel BTP, agricole et d'entretien des espaces verts-Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement ;-La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.
Siège social : 13bis, Impasse de Lisar, 31340 VILLEMUR SUR TARN.
Capital : 1 000 €.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de TOULOUSE.
Gérance : Mme PELLE Laura 13bis, Impasse de Lisar 31340 VILLEMUR SUR TARN.

La Gérance

G2304461

CPENR DE FRÔLOIS

Par acte SSP en date du 06/12/2023, il a été constitué une SASU dénommée : CPENR DE FRÔLOIS.
CAPITAL : 100 €.
SIÈGE SOCIAL : 2 rue du Libre Echange - 31500 TOULOUSE.
OBJET SOCIAL : Exploitation d'une centrale d'énergie renouvelable.
PRÉSIDENT : ABO WIND SARL au capital de 100.000 € ayant son siège social 2 rue du Libre Echange - 31500 TOULOUSE. R.C.S. TOULOUSE 441291432 représentée par Patrick BESSIERE.
CLAUSE D'AGRÉMENT : La cession des actions de l'associé unique est libre.
ADMISSIONS : Chaque action donne droit à une voix.
DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. TOULOUSE.
G2304532

ONE LIFE

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à l'Union du 04/12/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile
Dénomination sociale : ONE LIFE
Siège social : 81 rue des Fontaines, 31300 TOULOUSE
Objet social : La prise de tous intérêts et participations, sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou acquisition de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés dans toutes sociétés ou entreprises constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, et dans quelques domaines que ce soit (industriel, commercial, financier, agricole, immobilier ou autre) ; tous actes de gestion, d'administration, de disposition et de mise en valeur de ce portefeuille de valeurs mobilières, titres, droits sociaux et plus généralement de tous placements financiers de toutes natures opérés par la Société ; La propriété et la gestion de tout patrimoine immobilier ; l'acquisition, la construction, l'administration, la mise en valeur de ce patrimoine immobilier, et plus généralement, l'exploitation par bail ou autrement des biens sociaux.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros (en numéraire)
Gérance : Marc GALINIER demeurant 81 rue des Fontaines, 31300 TOULOUSE,
Clauses relatives aux cessions de parts : les cessions de parts sociales, à l'exception de celles consenties aux associés du cédant, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de TOULOUSE.
Pour avis
La Gérance
G2304483

STELLENCE

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à l'Union du 05/12/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : STELLENCE
Siège : 55 chemin du Bois de Saget, A16, 31240 SAINT JEAN
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 1 000 euros (en numéraire)
Objet : La conception, production, recherche, développement et édition de logiciels, progiciels, licences informatiques et applications directement ou indirectement (et notamment par sous-traitance) en vue de leur commercialisation et distribution, location et mise à disposition par tous moyens et sur tous support ;
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Robert THIVET, demeurant 55 chemin du bois de Saget, A 16, 31240 SAINT JEAN
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de TOULOUSE.
POUR AVIS
Le Président
G2304494

Toutes les annonces légales de votre département sur gazette-du-midi.fr

Haute-Garonne

ELMM

Société civile
60 avenue Albert Bedouce
31400 TOULOUSE

Aux termes d'un acte sous signature privée en date 3 décembre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile
Dénomination sociale : ELMM
Siège social : 60 avenue Albert Bedouce, 31400 TOULOUSE
Objet social : La Société a pour objet la propriété de tous biens et droits mobiliers et immobiliers et leur gestion sous toutes formes
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Emilie ANGLES , 60 avenue Albert BEDOUCE 31400 TOULOUSE
Clauses relatives aux cessions de parts :
· agrément requis dans tous les cas
· agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Toulouse.
Pour avis
La Gérance
G2304468

ALAIN & DELPHINE

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 1er.12.2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME SOCIALE : Société à responsabilité limitée.
DÉNOMINATION SOCIALE : ALAIN & DELPHINE.
SIÈGE SOCIAL : 20 rue Pasteur - 31700 BLAGNAC.
OBJET SOCIAL : L'activité de coiffure pour hommes et dames (coiffure mixte), la vente d'articles de Paris, parfums, bijoux fantaisie, bimbeloterie.
DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.
CAPITAL SOCIAL : 5.000 €.
GÉRANCE : - Alain DILOY demeurant 6 rue François Rabelais - 31180 CASTELMAUROU et ;
- Delphine LABAN demeurant 540 route de l'Isle Jourdain - 31470 EMPEAUX.
Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE.
Pour avis : La Gérance.
G2304496

VALENTIN.D

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à TOULOUSE du 30.11.2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME SOCIALE : Société à responsabilité limitée.
DÉNOMINATION SOCIALE : VALENTIN.D.
SIÈGE SOCIAL : Galerie du Métro Jean Jaurès, 16 allées Jean Jaurès - 31000 TOULOUSE.
OBJET SOCIAL : Activité de coiffure pour hommes et dames (coiffure mixte), de barbier, de tatouage en direct ou par mise à disposition des locaux au profit de professionnels de tatouage, et la vente d'articles de Paris, parfums, bijoux fantaisie, bimbeloterie.
DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.
CAPITAL SOCIAL : 5.000 €.
GÉRANCE : - Valentin DUCROT demeurant 43 Impasse de Soupetard - 31500 TOULOUSE ;
- Alain DILOY demeurant 6 rue François Rabelais 31180 CASTELMAUROU et ;
- Kévin DILOY demeurant 4 avenue de la Gare, Villa 20 31380 GARIDECH.
Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE.
Pour avis : La Gérance.
G2304484

NH CONSULTING & SERVICES

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à TOULOUSE du 4 décembre 2023, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes :
DÉNOMINATION : NH CONSULTING & SERVICES.
FORME : Société par actions simplifiée.
CAPITAL : 1.000 €.
SIÈGE SOCIAL : TOULOUSE (31000), 13 allées Jules Guesde.
OBJET : Prestations de conseil, accompagnement et formation auprès des particuliers, entreprises et autres organismes publics ou privés ; Conseil en organisation, management et gestion et notamment RH, système d'information, marketing, communication ou encore transformation numérique ; Formation et le coaching individuel ou collectif en vue de construire la vision stratégique d'une entreprise et aider à la prise de décision ; La participation, directe ou indirecte, de la société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.
TRANSMISSION DES ACTIONS : Inaliénabilité : Pendant une durée de cinq (5) années à compter du jour où la société a perdu son caractère unipersonnel, les associés ne pourront céder leurs actions. Préemption : Toute cession des actions de la société même entre associés est soumise au respect du droit de préemption conféré aux associés. AGRÉMENT : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.
PRÉSIDENT: Madame Nathalie HAMELIN, demeurant à TOULOUSE (31000), 13 allées Jules Guesde.
La société sera immatriculée au R.C.S. de TOULOUSE.
G2304485



LES FRERES PERONNE

SAS au capital de 2.000 €
Siège social : 33, rue Varsovie
31300 TOULOUSE

Avis de constitution

Suivant ASSP du 30/11/2023 à Toulouse, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : LES FRERES PERONNE, Forme sociale : société par actions simplifiée, Capital social : 2.000 €, Montant des apports en numéraire : 2.000 €, Siège social : 33 rue Varsovie 31300 TOULOUSE, Objet social : L'activité de restauration traditionnelle, sur place et à emporter, cuisines locales et italienne (notamment préparation de pizzas), caviste, fabrication et vente de produits d'alimentation, vente de produits locaux d'alimentation (activité d'épicerie) ; Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au R.C.S., Président : M. Clément PERONNE, demeurant 8 rue Jules Vedrines 31130 BALMA ; Directeur général : M. Romain PERONNE, demeurant 8,rue Jules Vedrines 31130 BALMA ; Transmission des actions - Agrément : Les actions ne peuvent être cédées à des tiers qu'avec l'agrément à la majorité des ¾ des associés. Immatriculation de la Société au R.C.S. de TOULOUSE (31). Pour avis, le Président.
G2304452



Xavier LASSUS
Avocat à la Cour
55, l'Occitane
31670 - LABEGE INNOPOLE
Tél. : 05.61.53.25.21
Fax. : 05.61.53.27.09
cabinet@xls-avocats.fr

AGORA CARS TOULOUSE

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 30/11/2023, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : AGORA CARS TOULOUSE
Objet social : achat, vente de véhicules neufs et d'occasion
Siège social : 7 rue de Bougainville, 31180 ROUFFIAC TOLOSAN
Capital : 10 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de TOULOUSE
Président : M. PAYRO Tanguy 7 rue de Bougainville 31180 ROUFFIAC TOLOSAN
Clause d'agrément : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit (y compris à un conjoint, un descendant ou un ascendant, ou encore à cause de mort d'un associé au bénéfice de ses héritiers) est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
Pour avis
G2304436

MODIFICATION DE STATUTS

EURL FRIDA

Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros
Siège social : 12 Chemin de la Croisette
31860 PINS JUSTARET
887 996 841 RCS TOULOUSE

Par décision du 3/06/2022, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis. La Gérance
G2300739



SCEA PAULY-DEGOY

SCEA PAULY-DEGOY. Capital 124.000 €. 4 rue de la Madeleine - 31000 TOULOUSE. RCS TOULOUSE 502 811 953. Par Assemblée du 30/12/2022 à effet du 01/01/2023, la gérance a été modifiée : Partant : Jérôme DEGOY - Maintenu : Matthieu DEGOY.
G2304012

AR CONSTRUCTION

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 27 rue des Mésanges,
31830 Plaisance du Touch
894 244 110 RCS Toulouse

Aux termes d'une décision en date du 01-11-2023, l'associé unique a pris acte de la démission de Monsieur Joffrey ADELIN de ses fonctions de Directeur Général et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.
G2304143

JB CONSTRUCTION

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 7 Bis Chemin de Pillore,
31470 Saint Lys
907 941 447 RCS Toulouse

Aux termes d'une décision en date du 01-11-2023, l'associé unique a pris acte de la démission de Monsieur Benjamin RIGAL de ses fonctions de Directeur Général et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.
La nomination de l'ancien Directeur Général a été supprimée de l'article 39 des statuts.
G2304144



GAEC DE LUBIA

31230 SAINT-FRAJOU

Transformation en EARL

GAEC DE LUBIA. Capital de 22000€. 31230 SAINT-FRAJOU. RCS TOULOUSE 381109875. Par AG du 23/11/2023 à effet du 05/12/2021, il a été modifié: FORME et DÉNOMINATION: -ancienne: GAEC DE LUBIA -nouvelle: EARL DE LUBIA.
G2304201

Daniel ROUZAUD
Avocat
2 allées Paul Sabatier
31000 TOULOUSE

SARL E.C.E.I

au capital de 7.622,45 €uros
12 chemin du Turret
31150 GAGNAC SUR GARONNE
R.C.S. Toulouse 382 343 689

Par décision du 21 Novembre 2023, l'AG extraordinaire a décidé de transférer à compter du 01/12/2023 le siège social de GAGNAC SUR GARONNE à VILLEMATIER 31340, 1041 rue Pierre Compte. Les statuts sont modifiés en conséquence.
R.C.S. TOULOUSE.
G2304266

SCI BOURGEOIS-CIABRINI

Société civile immobilière
au capital de 255.906 €uros
Siège social :
12 rue de la Charmette - 21000 DIJON
820 292 126 R.C.S. Dijon

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 9 novembre 2023 : Madame Sylvaine IHDE, demeurant 6 place de l'Othello - 31490 BRAX, a été nommée en qualité de gérante pour une durée illimitée en remplacement de Madame Marie CISSAY, démissionnaire. L'article 1er du titre IV des statuts a été modifié en conséquence par la suppression des paragraphes relatifs à la nomination du premier gérant.
Le siège social a été transféré du 12 rue de la Charmette - 21000 DIJON au 6 place de l'Othello - 31490 BRAX à compter du même jour. L'article 4ème du titre I des statuts a été modifié en conséquence.
Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis : La gérance.
G2304518

TP JP

Société par actions simplifiée
au capital de 7.500 €uros
Siège social : 18 chemin de la Violette
31240 L'UNION
847 674 785 R.C.S. Toulouse

Aux termes d'une décision en date du 30 novembre 2023, la Présidente de la société par actions simplifiée TP JP, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du 18 chemin de la Violette - 31240 L'UNION au 1742 bis route d'AZAS - 81370 SAINT SULPICE LA POINTE à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis : La Présidente.
G2304424

CAPITAL IMMO

SCI au capital de 500 €
Siège social : 5 ALL AIME CESAIRE
33600 PESSAC
RCS de BORDEAUX n°889 162 103

Transfert de siège

Par décision de l'AGE en date du 27/11/2023, il a été décidé à compter du 27/11/2023 de transférer le siège social au 150 Rue Nicolas Louis VAUQUELIN, Bâtiment B, 31100 TOULOUSE.
Radiation du RCS de BORDEAUX et immatriculation au RCS de TOULOUSE
Le gérant
G2304426

UNI

SAS au capital de 1000 €uros
Siège social : 35 rue Gambetta
31330 GRENADE
Modification au R.C.S. de Toulouse
822903217

Par décision assemblée générale extraordinaire du 10/10/2023, il a été décidé de modifier l'objet social comme suit : La présente société par actions simplifiée continue d'avoir pour objet, en France et à l'étranger : - La fabrication de machines et équipements industriels - La vente et le commerce en ligne de machines et équipements industriels - La participation, directe ou indirecte, de la société dans toutes opérations financières, civiles, mobilières ou immobilières, ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe et notamment - Toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation. à compter du 10/10/2023 . Modification au R.C.S. de TOULOUSE.
G2304479



SELAS Maïr BENDAYAN
Société d'avocats
8 rue Reyer - 31200 TOULOUSE

MAÏR BENDAYAN

Société d'exercice libéral par actions simplifiée
au capital de 706.960,80 €uros
porté à 249.613,80 €uros
Siège social : 8 rue Reyer - 31200 TOULOUSE
R.C.S. Toulouse 390 557 189

Il résulte des procès-verbaux des décisions de l'associé unique en date des 20 décembre 2022 et 4 décembre 2023 que le capital social a été réduit de 457.347 € par voie de remboursement d'une somme de 114.796 € sur chaque action et a ainsi été ramené de 706.960,80 € à 249.613,80 €. Cette réduction de capital a été réalisée au moyen de la réduction de la valeur nominale et du nombre des actions.
Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées :
ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
ANCIENNE MENTION : Le capital social est fixé à sept cent six mille neuf cent soixante € et quatre-vingts centimes (706.960,80 €).
NOUVELLE MENTION : Le capital social est fixé à deux cent quarante -neuf mille six cent treize € et quatre-vingts centimes (249.613,80 €).
G2304489

SOMNODIAG

SASU au capital de 5.000 €uros
Siège social : 2 rue des Petits Champs
à CRAN GEVRIER (74960)
N° R.C.S. Annecy 819645250

Décision de la présidence en date du 30/11/2023 : transfert du nouveau siège social au 21 avenue Pierre Marty à CARBONNE (31390). Les statuts ont été modifiés en conséquence. Présidence : Sandrine TOMAS 21 avenue Pierre Marty à CARBONNE (31390). Radiation au R.C.S. d'Annecy et nouvelle immatriculation au R.C.S. de TOULOUSE.
Pour avis.
G2304490



D.P.C. SERVICES (DIOGO PLOMBERIE CHAUFFAGE SERVICES)

Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 euros porté à 100.000 euros. Siège social : 687 Chemin de Bordevieille, 31790 SAINT-SAUVEUR. RCS TOULOUSE 489 295 915.

Par décision du 30/11/2023, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 99.000 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes : Ancienne mention : Capital social : 1.000 euros Nouvelle mention : Capital social : 100.000 euros.
G2304459

MG DE LA SAUNE

Société civile de moyens
au capital de 300 euros
Siège social : 1 cours Goudouli
Bâtiment 1
31130 QUINT-FONSEGRIVES
842 226 813 RCS Toulouse

Aux termes d'une délibération en date du 1er décembre 2023, la collectivité des associés :
· a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 300 euros par apports en numéraire, à compter du 1er janvier 2024,
En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à trois cents euros (300 euros).
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à SIX CENTS euros (600 euros).
· a nommé en qualité de cogérants pour une durée illimitée à compter du 1er janvier 2024 :
Madame Margot FOSTIER DUALÉ demeurant 18 bis rue du Docteur Jean Arlaud 31500 TOULOUSE
et
Monsieur Julien GARCIA demeurant 1 rue du Tourmalet 31180 CASTELMAUROU
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Toulouse
G2304492

SNC VIDOR

Société en nom collectif
au capital de 457.347 €uros
Siège social : 116 rue du Férétra
31400 TOULOUSE
R.C.S. Toulouse 352 551 428

Aux termes d'une assemblée en date du 16 novembre 2023, les associés ont, en conséquence du décès de Madame Martine CERRATO épouse VIDOR, nommé gérante à compter du même jour Madame Aurélie VIDOR et modifié les statuts.
Mention caduque :
Gérante et associée :
- Madame Martine CERRATO, épouse VIDOR, demeurant 2 impasse de Playdegarde - 31750 ESCALQUENS.
Nouvelles mentions :
Gérante et associée :
- Madame Aurélie VIDOR, demeurant 2 rue Temponières - 31000 TOULOUSE.
ASSOCIÉS :
- Monsieur Dominique VIDOR, demeurant 2 impasse de la Carrière de Playdejade - 31750 ESCALQUENS ;
- Monsieur Fabien VIDOR, demeurant 2 impasse de la Carrière de Playdejade - 31750 ESCALQUENS ;
- Monsieur Paul VIDOR, demeurant 2 impasse de la Carrière de Playdejade - 31750 ESCALQUENS.
La gérante.
G2304504

Toutes les annonces légales de votre département sur gazette-du-midi.fr

Haute-Garonne

LAURA

SARL au capital de 63.620 €uros
Siège social :
Boulevard Pierre Paul Riquet
31250 SAINT FERREOL LE LAC
R.C.S. Toulouse 490 834 355

Modification du capital

Aux termes des décisions de l'associée unique du 06/12/2023, il a été décidé :
- de réduire le capital social d'un montant de 77.750 €, par apurement à concurrence des pertes constatées pour le même montant et l'annulation de 7.750 parts sociales, de 10 € de valeur nominale chacune, pour être ramené à 0 € ;
- d'augmenter le capital social d'un montant de 170.000 €, par émission de 17.000 parts sociales nouvelles de 10 € de valeur nominale chacune, souscrites et libérées intégralement par compensation avec des créances certaines liquides, liquides et exigibles sur la société, pour être porté à 170.000 € et divisé en 17.000 parts sociales de 10 € de valeur nominale chacune ;
- de réduire le capital social d'un montant de 106.380 € par apurement à concurrence des pertes constatées pour le même montant et l'annulation de 10.638 parts sociales existantes de 10 € de valeur nominale chacune, pour être ramené de 170.000 € à 63.620 €.
Les articles 6 et 7 des statuts ont ainsi été modifiés en conséquence.
Ancienne mention : 77.750 € ;
Nouvelle mention : 63.620 €.
Pour avis.
R.C.S. TOULOUSE.
G2304526



Maître Jean-Michel CARTADE
Notaire à RIEUMES (31370)
140 chemin du Hanges

SCI DU PRE-CLOS

Modification du siège social et de l'adresse du gérant

Aux termes d'une assemblée générale en date du 12 septembre 2023, les associés de la société civile immobilière SCI DU PRE-CLOS, au capital de 1.524,49 €, dont le siège est à MONTESQUIEU-VOLVESTRE (31310) Lieu-dit "CAPITANY", immatriculée au RCS de TOULOUSE sous le numéro 418184354, ont transféré le siège social à CARBONNE (31390) 1 rue Lamartine, à compter du 12 septembre 2023.
Madame Anne Marie LAFAILLE, gérante, est domiciliée à CARBONNE (31390) 1 rue Lamartine.
Pour avis : Le notaire.
G2304515

TENDANCE THE OU CAFE

SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 29 rue des Changes
31000 TOULOUSE
RCS de TOULOUSE n°793 337 916

L'AGE du 28/11/2023 a décidé le transfert du siège social au 1 rue des Baléares, 31130 BALMA à compter du 28/11/2023.
Et l'AGE du 28/11/2023 a décidé de modifier l'objet social à compter du 28/11/2023.
Ancien objet social : salon de thé, vente à emporter de glaces, boissons sans alcool, crêperie, saladerie, coffee shop.
Nouvel objet social : salon de thé, vente à emporter de glaces, boissons sans alcool, crêperie, saladerie, coffee shop et restauration rapide et traditionnelle.
Les articles DEUX et QUATRE des statuts ont été modifié en conséquence.
Modification au RCS :
Mention : RCS de TOULOUSE
le gérant
G2304525

SCOELEC HABITAT

Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 €uros
Siège social :
1 rue Jane Dieulafoy
31450 POMPERTUZAT
530 116 656 R.C.S. Toulouse

Le 05/12/2023, l'associée unique a décidé d'étendre l'objet social à l'étude, la commercialisation, l'installation, la maintenance et l'entretien de systèmes solaires photovoltaïques raccordés réseau ou en sites isolés, intégrés au bâti ou non, et de tous matériels utilisant l'énergie solaire photovoltaïque. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
G2304505

PHENIX INTERVENTIONS

Société a responsabilité limitee
au capital de 8.000 €uros
Siège social : 1 chemin de la Save
31770 COLOMIERS
491 912 788 R.C.S. Toulouse

Aux termes d'une décision en date du 24/11/2023, l'associé unique de la société à responsabilité limitée PHENIX INTERVENTIONS a décidé de transférer le siège social du 5 Esplanade Compans Caffarelli - 31100 TOULOUSE Cedex 7 au 1 Chemin de la Save - 31770 COLOMIERS à compter du 1er janvier 2024, et de modifier l'article 4 des statuts
Pour avis : La Gérance.
G2304509

DISSOLUTION DE SOCIETE



AVA PAIE

EURL au capital de 2 000 €
Siège social : 1 IMPASSE DES CLEMATITES
31400 TOULOUSE
RCS de TOULOUSE n°878 710 714

Avis de dissolution

L'assemblée générale extraordinaire du 30/09/2023 a décidé la dissolution Anticipée de la société à compter du 30/09/2023. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Mme BOULON Anne Marie, demeurant 1 IMPASSE DES CLEMATITES 31400 TOULOUSE et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de TOULOUSE.
G2304004

APIMESURE

SARL au capital de 4.800 €uros
15 chemin de la Crabe
31300 TOULOUSE
SIRET : 850 678 954 00015
R.C.S. Toulouse

Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la SARL APIMESURE à compter du 31 décembre 2023 et sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires. Il a nommé en qualité de liquidateur Monsieur Mehdi AIT ALI demeurant 2 Square de l'Aquilon - 31700 CORNEBARRIEU - à compter de la même date. La gérance assumée par M. Mehdi AIT ALI a pris fin à la même date. L'associé unique a conféré au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour les opérations de liquidation et notamment réaliser l'actif et acquitter le passif. Le siège de la liquidation est fixé à 15 chemin de la Crabe - 31300 TOULOUSE.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de TOULOUSE.
Le liquidateur.
G2304279

LA PETITE MENAGERIE

S.A.R.L. au capital de 3 000 Euros
Siège social : 18 Rue de la République - Appart.1 - 31300 TOULOUSE
R.C.S. TOULOUSE 817 845 522

Aux termes de l'AGE du 30/09/2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.
Est nommée liquidateur, Mme Uyen LE MINH demeurant au 18 Rue de la République Appart.1 31300 TOULOUSE. Cette nomination met fin à ses pouvoirs de gérante et à ceux de Mme Phuong LE MINH.
Les associés confèrent au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour les opérations de liquidation et notamment réaliser l'actif et acquitter le passif.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social : lieu d'envoi et de réception de la correspondance et celui de la notification des actes et documents concernant la liquidation.
Les actes et pièces relatives à la liquidation seront déposés au RCS de TOULOUSE.
Pour avis et mention. Le Liquidateur
G2304442

M&CO 56

Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 euros
siège social : 8 rue des Trente-Six Ponts - 31400 TOULOUSE
890 815 780 RCS TOULOUSE

Par décisions de l'associé unique en date du 4 décembre 2023, a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 4 décembre 2023, a été nommé liquidateur M&CO PROMOTION, société par actions simplifiée au capital de 1 000 €, dont le siège social est situé 8 rue des trente-six ponts 31400 TOULOUSE et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de TOULOUSE sous le numéro 830 388 054 et a été fixé le siège de liquidation au siège social.
Mention sera faite au RCS de TOULOUSE,
Pour Avis,
G2304472

SASU JPLG - TP

Société par actions simplifiée au capital de 500 Euros,
Lieu-dit Bordeneuve, 31220 LESCUNS
RCS TOULOUSE: 817 943 681

Dissolution anticipée

Par décision de l'actionnaire unique du 31 décembre 2022 à 10 heures, l'actionnaire a décidé la dissolution anticipée volontaire de la société, à compter du même jour, et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel.
A été nommé comme liquidateur Monsieur Jean-Paul GIRAUD, Lieu-dit Bordeneuve, 31220 LESCUNS, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé à l'ancien siège social.
Le liquidateur.
G2304035



SC NOMADE

Par décision du 06/12/2023, les associées de la SC NOMADE, Société civile au capital de 500 €, dont le siège est à TOULOUSE (31000), 35 Place des Tiercerettes, SIREN 838 614 394 (RCS TOULOUSE), ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter de la même date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Mme Géraldine DELOT, demeurant à TOULOUSE (31000), 21 place Nicolas Bachelier, a été nommée en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de TOULOUSE.
Pour avis. Le liquidateur.
G2304524

LUMISUD

Société civile immobilière
en liquidation
au capital de 1.000 €uros
Siège social :
11 chemin de Bordeblanque
31770 COLOMIERS
Siège de liquidation :
126 boulevard Auguste Blanqui
Appartement 6 - 75013 PARIS
810 004 804 R.C.S. Toulouse

Avis de dissolution

Aux termes d'une décision en date du 31/10/2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter de cette même date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
M. Christian Germain, demeurant 126 boulevard Auguste Blanqui, Appartement 6 - 75013 PARIS, associé et gérant, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 126 boulevard Auguste Blanqui, Appartement 6 - 75013 PARIS, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et que les actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de TOULOUSE, en annexe au R.C.S.
Pour avis : Le liquidateur.
G2304481

LA COMBELLE

SCI au capital de 62.504,10 €uros
Siège social :
4 route de Mons - 31130 FLOURENS
RCS de Toulouse n° 353 682 313

Avis de dissolution

L'assemblée générale extraordinaire du 30/11/2023 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/11/2023. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Mme Labadie Martine, demeurant 4 Route de Mons - 31130 FLOURENS et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de TOULOUSE.
G2304487

PITCHOLI20

SARL au capital de 10 000 €
Siège social : 21 Rue Appolo
31240 L UNION
RCS de TOULOUSE n°539 924 977

Avis de dissolution

L'assemblée générale extraordinaire du 25/05/2023 a décidé la dissolution Anticipée de la société à compter du 25/05/2023. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M. BIGORRE Jacques, demeurant 4 rue Jean Moulin, Les catalanes du golf n°1 Bâtiment A appartement 2 66750 SAINT CYPRIEN et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de TOULOUSE.
G2304517

CLOTURE DE LIQUIDATION

DOMI NATURE

Société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 10 000 euros
Siège social et de liquidation : Avenue de Bouconne - 31490 LEGUEVIN
523 828 960 RCS TOULOUSE

Par décision du 20/11/2023 l'AGO a approuvé les comptes définitifs de liquidation au 31/08/2023, a donné quitus au liquidateur Monsieur Dominique AIME, demeurant Avenue de Bouconne 31490 LEGUEVIN, l'a déchargé de son mandat de liquidateur, et constaté la clôture de la liquidation au 31/08/2023. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de TOULOUSE. Pour avis, Le Liquidateur
G2304420

LES JARDINS DE MAEL

SCCV au capital de 100 €
Siège social : 18 boulevard Goya
31170 TOURNEFEUILLE
RCS de TOULOUSE n°882 697 303

Avis de liquidation

L'assemblée générale ordinaire du 28/11/2023 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur M. CONTE Olivier de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/10/2023.
Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de TOULOUSE.
G2304398

SCI S.T.I.

Société civile immobilière en liquidation
au capital de 500 euros
Siège social : 86 Rue Fieux - 31000 TOULOUSE
Siège de liquidation : 2 Rue Gustave Charpentier - 31100 TOULOUSE
529 494 973 RCS TOULOUSE

L'AGO réunie le 02/11/2023 au 2 Rue Gustave Charpentier 31100 TOULOUSE a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Yannick SALGE, demeurant 11 Rue Delmas 31400 TOULOUSE de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 30/06/2023. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de TOULOUSE en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis, Le Liquidateur
G2304409

SOCIETE S D BAT

Société par actions simplifiée en liquidation amiable
au capital de 1.000 €uros
Siège social : 14 Passage Georges Braque
3E 07 Appart. 7 - 31100 TOULOUSE
R.C.S. : B 847631991
N°de gestion : 2019B00912

L'assemblée générale ordinaire du 30 Janvier 2023 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et décharge du mandat de liquidateur Mr DERBALI Boubaker et constaté la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de TOULOUSE.
Pour avis : Le Liquidateur.
G2304421

TAMAYA BOUTIQUE

SASU au capital de 500 €
Siège social : 50 RUE DES TOURNEURS
31000 TOULOUSE
RCS de TOULOUSE n°890 402 258

Avis de liquidation

L'assemblée générale ordinaire du 30/11/2023 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur Mme LIMAM Halima de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/11/2023.
Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de TOULOUSE.
G2304503

PITCHOLI 20

SARL au capital de 10 000 €
Siège social : 21 Rue APPOLO
31240 L UNION
RCS de TOULOUSE n°539 924 977

Avis de liquidation

L'assemblée générale ordinaire du 25/05/2023 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur M. BIGORRE Jacques de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 25/05/2023.
Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de TOULOUSE.
Le liquidateur
G2304519

PREVISTRESS

SAS au capital de 9 000 €
Siège social : 7 Allée des soupirs, Appartement 6
31000 TOULOUSE
RCS de TOULOUSE n°885 238 998

Avis de liquidation

L'assemblée générale ordinaire du 31/08/2023 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur Mme CARLES Muriel de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/08/2023.
Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de TOULOUSE.
le liquidateur
G2304521



AVA PAIE

EURL au capital de 2 000 €
Siège social : 1 IMPASSE DES CLEMATITES
31400 TOULOUSE
RCS de TOULOUSE n°878 710 714

Avis de liquidation

En date du 20/11/2023, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur Mme BOULON Anne-Marie de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/09/2023.
Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de TOULOUSE.
G2304177

LUMISUD

Société civile immobilière
en liquidation
au capital de 1.000 €uros
Siège social :
11 chemin de Bordeblanque
31770 COLOMIERS
Siège de liquidation :
126 boulevard Auguste Blanqui
Appartement 6 - 75013 PARIS
810 004 804 R.C.S. Toulouse

Avis de clôture de liquidation

Aux termes d'une décision en date du 31 octobre 2023 au siège de la liquidation, les associés ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Christian Germain, demeurant 126 boulevard Auguste Blanqui, Appartement 6 - 75013 PARIS de son mandat de liquidateur, lui ont donné quitus de sa gestion et ont constaté la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal de commerce de TOULOUSE, en annexe.
Le liquidateur.
G2304482

TRIBUNAUX JUDICIAIRE

Jugement en date du 30 Novembre 2023 du tribunal judiciaire de Toulouse prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de

l'Association RENOVERT

, actions de réinsertion sociale et professionnelle, dont le siège social est sis 28 RUE DE L ABBE NAUDIN 31200 TOULOUSE
(DOSSIER : N° RG 17/03198 N Portalis DBX4 W B7B M4GD)
liquidateur judiciaire : Me Julien PAYEN SELARL JULIEN PAYEN, demeurant 54 RUE PARGAMINIERES CS 18501 31685 TOULOUSE CEDEX 6
Le Greffier.
G2304444

Toutes les annonces légales de votre département sur gazette-du-midi.fr

Haute-Garonne

Jugement en date du 30 Novembre 2023 du tribunal judiciaire de Toulouse prononçant clôture pour insuffisance d'actif de la

SELARL COUZI LAURENT

, avocat, domiciliée : chez Chez Me Karine BENDAYAN 8 RUE REYER 31000 TOULOUSE, dont le siège social est sis 19 RUE THEODORE OZENNE 31000 TOULOUSE

(DOSSIER : N RG 16/03919 N Portalis DBX4 W B7A MJGI)

liquidateur judiciaire : Me Julien PAYEN SELARL JULIEN PAYEN, demeurant 54 RUE PARGAMINIERES CS 18501 31685 TOULOUSE CEDEX 6

Le Greffier.

G2304445

Jugement en date du 30 Novembre 2023 du tribunal judiciaire de Toulouse prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la

S.E.L.A.R.L. NATALEX

, dont le siège social est sis 25 rue des papillons 31700 BEAUZELLE

(DOSSIER : N RG 22/04106 N Portalis DBX4 W B7G RI6U)

liquidateur judiciaire : Me Julien PAYEN SELARL JULIEN PAYEN, demeurant 54 RUE PARGAMINIERES CS 18501 31685 TOULOUSE CEDEX 6

Le Greffier.

G2304446

Conformément aux dispositions de l'article R 643-6 du Code de commerce, le liquidateur, Me Béatrice AMIZET SELARL BENOIT & ASSOCIES, le commissaire à l'exécution du plan, a déposé le 06 décembre 2023 l'état de collocation de la procédure collective concernant

S.C.I. SAINT FRANCOIS

représentée par Monsieur Pascal PEYRATOUT, demeurant 14 rue Paul Louis Courier, 1er étage - 11100 NARBONNE, demeurant 2 ancienne route de Frouzins - 31120 ROQUES SUR GARONNE (RG N : N RG 13/00006 N Portalis DBX4 W B65 JNEZ).

L'état de collocation concerne un ensemble immobilier sur la commune de LIMOGES, 185 rue Armand Dutreix figurant au cadastre révové de ladite commune sous les référence suivantes :

Section IX Numéro 751 Lieu dit 185 rue Armand Dutreix Contenance 00ha 00a 88ca

Section IX Numéro 752 Lieu dit 185 rue Armand Dutreix Contenance 00ha 00a 41ca

Section IX Numéro 753 Lieu dit 185 rue Armand Dutreix Contenance 00ha 00a 63ca

Les contestations sont formulées au tribunal judiciaire de TOULOUSE, 2 allées Jules Guesde, par déclaration au greffe du juge de l'exécution dans le délai de trente jours à compter de la publication au BODACC (article R 643-11 du Code de commerce).

G2304516

AVIS DIVERS

M. LASSERRE Jean François

Succession

Envoi en possession en l'absence d'héritiers réservataires Article 1378-1 du Code de procédure civile

Aux termes de son testament olographe M. LASSERRE Jean François né le 21 octobre 1933 à LABARTHE RIVIERE (31210), a institué un ou des légataires universels. Le notaire chargé du règlement de la succession est Me Philippe BOURDE, notaire à SAINT-GAUDENS (31800), 27 rue de la République.

Les oppositions à l'exercice de ses droits par le ou les légataires universels seront formées auprès de Me Philippe BOURDE dans le délai d'un mois à compter de la réception au Greffe du Procès-verbal de dépôt de testament.

Pour avis : Me Philippe BOURDE.

G2304495

AVIS ADMINISTRATIF

PREFET DE L'AUDE

Avis d'enquête publique relatif à l'ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société des Carrières du Lauragais (SOCAL) relative au renouvellement de l'autorisation d'exploiter une carrière de quartzites située sur le territoire de la commune de Labécède-Lauragais au lieu-dit « ENGAY »

Une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite du vendredi 22 décembre 2023 à partir de 15h00 au lundi 22 janvier 2024 jusque 12h00

Le projet porte sur le renouvellement de l'autorisation d'exploiter une carrière de quartzites situé au lieu-dit «Engay» localisé sur la commune de Labécède Lauragais et les activités faisant l'objet de la demande, seront exercées sur le territoire de cette même commune.

La durée sollicitée pour le renouvellement de l'exploitation de la carrière est de 10 ans, pour une production annuelle moyenne évaluée à 200.000 tonnes et une production maximale annuelle moyenne de 400.000 tonnes.

La présente demande d'autorisation concerne un périmètre d'autorisation total d'environ 25 ha 07 a 42 ca dont environ 8,45 ha en extraction.

Le dossier comporte notamment :

- la note de présentation non technique de la demande d'autorisation ;
- le résumé non technique de l'étude d'incidence et de l'étude dangers ;
- la demande de renouvellement d'autorisation environnementale ;
- la décision de dispense d'étude d'impact après examen au cas par cas en application de l'article R.122-3 du code de l'environnement du 18 juillet 2019 ;
- l'étude de dangers.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation assortie du respect de prescriptions, ou un refus.

Le commissaire enquêteur est M. Alain Charotte, Colonel de gendarmerie, en retraite. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

La commune de Labécède-Lauragais est désignée siège de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier en version papier, ainsi qu'un registre unique à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur préalablement à l'ouverture de l'enquête publique seront mises à disposition du public à la mairie de Labécède-Lauragais. Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public et s'il y a lieu, consigner leurs observations et propositions par écrit sur le registre d'enquête, ouvert à cet effet.

Le dossier sera par ailleurs consultable en version dématérialisée :

- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : https://www.registre - dematerialise.fr/5015 ;
- à partir du site internet des services de l'État dans l'Aude, au lien suivant : https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement - ICPE/Les - dossiers - ICPE - complets - a - consulter/Les - Carrieres/RENOUVELLEMENT - CARRIERE - SOCAL-A-LABECEDE-LAURAGAIS ;
- sur un poste informatique dédié à l'enquête publique, accessible gratuitement à la mairie de Labécède -Lauragais aux jours et heures d'ouverture au public.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions du public sur ce projet peuvent être consignées par voie électronique :

- sur le registre d'enquête dématérialisé accessible au lien suivant : https://www.registre-dematerialise.fr/5015 ;
- par courriel à l'adresse suivante : enquete - publique - 5015@registre - dematerialise.fr.

Les observations relatives au projet pourront être envoyées avant la clôture de l'enquête :

- par courrier à la mairie de LABÉCÈDE LAURAGAIS - 4 rue de la Mairie - 11400 LABÉCÈDE LAURAGAIS - à l'attention de Monsieur Alain Charotte, commissaire enquêteur.

Les observations et propositions formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête et tenues à disposition au siège de l'enquête.

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé.

Toutes les observations, courriers et courriels réceptionnés avant la date et l'heure d'ouverture et après la date et l'heure de clôture de l'enquête ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Les communes concernées sont :

- dans l'Aude : LABÉCÈDE-LAURAGAIS, La Pomarède, Tréville, Issel et Les Brunels ;
- dans la Haute-Garonne : Vaudreuille.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, aux jours et heures dans le lieu suivant :

Communes ; Date ; Heure début ; Heure fin :

- Mairie de LABÉCÈDE-LAURAGAIS, 4 rue de la Mairie -11400 LABÉCÈDE-LAURAGAIS ;
- Vendredi 22 décembre 2023 ; 15h00 ; 18h00 ;
- Jeudi 11 janvier 2024 ; 09h00 ; 12h00 ;
- Lundi 22 janvier 2024 ; 09h00 ; 12h00.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de LABÉCÈDE-LAURAGAIS, à la préfecture de l'Aude (Direction du Pilotage des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture et sur internet à l'adresse suivante :

https://www.aude.gouv.fr/Actions - de - l - Etat/Environnement/Plans - et - projets-d-amenagement-susceptibles-d -impacter-l-environnement/Installations - classees - pour - la - protection - de - l - environnement - ICPE/Les - dossiers - ICPE - complets - a - consulter/Les - Carrieres/RENOUVELLEMENT - CARRIERE - SOCAL - A - LABECEDE -LAURAGAIS

à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La personne responsable du projet est :

- Monsieur Christophe BONNEFON, chef de centre : 06 84 80 25 97 - Mail : cbonnefon@cazaltp.fr ;
- adresse postale : Société des Carrières du Lauragais (SOCAL) - «Engay» - 11400 LABÉCÈDE-LAURAGAIS.

Toutes informations techniques relatives au projet pourront lui être demandées.

G2304415

Tarn-et-Garonne

CONSTITUTION DE SOCIETE

MCL

Société civile immobilière
au capital de 1.000 €uros
Siège social
65 faubourg du Moustier
82000 MONTAUBAN

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé fait à MONTAUBAN en date du 24 novembre 2023, il a été constitué une société civile présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : MCL.

FORME : Société civile immobilière.

SIÈGE : 65, faubourg du Moustier - 82000 MONTAUBAN.

OBJET : La société a pour objet l'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

DURÉE : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1.000 € constitué uniquement d'apports en numéraire divisé en parts de 1€.

GÉRANCE : Monsieur Anthony MANZO demeurant 65, faubourg du Moustier - 82000 MONTAUBAN.

CLAUSES RELATIVES AUX CESSIONS DE PARTS : parts sociales librement cessibles entre associés, agrément dans tous les autres cas ; l'agrément est donné par la collectivité des associés.

Immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés de MONTAUBAN.

Pour avis et mention : La gérance.

G2304456



GATILLES

Société civile immobilière
au capital de 1.000 euros
Siège social: 145 chemin des Martelles
82130 LAMOTHE-CAPDEVILLE

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LAMOTHE CAPDEVILLE du 20 octobre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : GATILLES

Siège social : 145 Chemin des Martelles, 82130 LAMOTHE-CAPDEVILLE

Objet social : L'acquisition de tous immeubles de toute nature, la propriété, l'administration, la gestion par bail ou autrement, l'attribution gratuite en jouissance aux Associés des locaux occupés par eux-mêmes, la disposition des biens dont elle sera propriétaire par voie d'acquisition, échange, apports ou autrement, tous placements de capitaux sous toutes formes, y compris la souscription ou l'acquisition de toutes actions, obligations, parts sociales, et, en général, toutes opérations ayant trait à l'objet ci-dessus défini, en tous pays, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

Durée de la Société : 50 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Bruno MEIGNAN demeurant 145 Chemin des Martelles, 82130 LAMOTHE-CAPDEVILLE

Clauses relatives aux cessions de parts :

agrément requis dans tous les cas

agrément obtenu à l'unanimité des associés

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de MONTAUBAN

Pour avis, la gérance

G2304460

R&D TRAVAUX QUERCY

Société par actions simplifiée
au capital de 71.450 €uros
Siège social : 27 route du camping
82110 LAUZERTE

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 01/12/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée.

DÉNOMINATION : R&D TRAVAUX QUERCY.

SIÈGE : 27 route du camping - 82110 LAUZERTE.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL : 71.450 €.

OBJET : Assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre pour tous types de chantiers (neufs, réhabilitations, démolitions), totale ou partielle, missions d'ordonnancement, pilotage et coordination des travaux, l'étude et l'exécution de tous travaux de bâtiment portant sur la rénovation ou la réhabilitation d'ouvrages, en sous -traitance, la sous-traitance de travaux de gros œuvre et de second œuvre, de peinture et ravalement, d'électricité, de plomberie, de chauffage, de climatisation, de pose de carrelage et de faïence, petits travaux d'entretien et de maintenance, entreprise générale de bâtiment, maçonnerie, travaux de gros œuvre et de second œuvre, peinture, ravalement, électricité, plomberie, chauffage, climatisation, pose de carrelage et de faïence, toutes activités d'efficacité énergétique, la construction de maisons individuelles, nettoyage, entretien et réparation de bâtiments, toutes prestations se rapportant à l'aménagement de l'habitat, la décoration intérieure et extérieure de biens immobiliers, toutes prestations de conseils et études relatives au secteur du bâtiment, entretien et création d'espaces verts.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGRÉMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés. Seules les cessions d'actions entre associés sont libres.

PRÉSIDENT : La société KEPLAM, société par actions simplifiée au capital de 284.480 € dont le siège social est situé 1443 Route de Villematier - 31380 MONTJOIRE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 919 584 029 R.C.S. TOULOUSE, représentée par sa présidente, Aude-Marie FETROT épouse REY.

DIRECTEUR GÉNÉRAL : La société JUME HOME, société à responsabilité limitée au capital de 1.000 € dont le siège social est situé 27 route du camping - 82110 LAUZERTE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 981 530 215 R.C.S. MONTAUBAN, représentée par son cogérant, Jean REY.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTAUBAN.

Pour avis : Le Président.

G2304475

A2MC

Société civile immobilière
au capital de 1.000 €uros
Siège social
65 faubourg du Moustier
82000 MONTAUBAN

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé fait à MONTAUBAN en date du 24 novembre 2023, il a été constitué une société civile présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : A2MC.

FORME : Société civile immobilière.

SIÈGE : 65, faubourg du Moustier - 82000 MONTAUBAN.

OBJET : La société a pour objet l'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

DURÉE : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1.000 €constitué uniquement d'apports en numéraire divisé en parts de 1€.

GÉRANCE : Monsieur Anthony MANZO demeurant 65, faubourg du Moustier - 82000 MONTAUBAN.

CLAUSES RELATIVES AUX CESSIONS DE PARTS : parts sociales librement cessibles entre associés, agrément dans tous les autres cas ; l'agrément est donné par la collectivité des associés.

Immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés de MONTAUBAN.

Pour avis et mention :
La gérance.

G2304455

MODIFICATION DE STATUTS

MSP MOISSAC

Société civile interprofessionnelle
de soins ambulatoires à capital variable
Siège social : 10 rue Louis Pasteur
82200 MOISSAC
893 461 269 RCS MONTAUBAN

Avis de remplacement de gérants

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2023, Madame Isabelle GOURGON, épouse CHAZELAS, demeurant 290 chemin de Saint-Avit 82200 MOISSAC et Monsieur Faramarz NAGHASHIAN, demeurant 17B route de Lauzerville 31650 LAUZERVILLE, ont été nommés en qualité de cogérants pour une durée de 3 ans, conformément aux dispositions statutaires, en remplacement de Monsieur José DA COSTA CUNHA et Madame Mélanie BRIONES.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce MONTAUBAN.

Pour avis, La Gérance.

G2303987

SARL L.E.G. T.P.A

Société à responsabilité limitée
Au capital de 107.600 €uros
Siège social :
2 368 route de Bioule
82440 CAYRAC
481 302 651 RCS Montauban

Aux termes d'une délibération en date du 15/11/2023, l'AGE a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de transport, et de modifier et notamment, l'article 2 des statuts, ainsi :

- l'entreprise de travaux agricoles à façon, de travaux publics, de traco pelle, terrassement, voirie, assainissement, l'achat vente, la location de tous matériels et pièces détachées correspondantes et le transport public routier de marchandises
- la participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées, ou à créer par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

Mention au RCS MONTAUBAN.

Pour avis : Le gérant.

G2304189

Toutes les annonces légales de votre département sur gazette-du-midi.fr

Tarn-et-Garonne

EARL DE REDOUNDET

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Au capital de 30.000 €uros
Siège social : «redoundet» - 82500 MAUBEC
838 947 828 RCS Montauban

Suivant délibérations en date du 06/12/2023, l'assemblée générale extraordinaire a pris acte de la démission de Monsieur Christian DIRAT de ses fonctions de gérant à effet au 30/11/2023.
Monsieur Jérémy DIRAT reste seul gérant de la société.
Pour avis : La gérance.
G2304422

VERMUGHEN SAS

Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 €uros
Siège social : 58 avenue Paul Benet
82140 SAINT ANTONIN NOBLE VAL
804 223 535 R.C.S. Montauban

Aux termes d'une délibération en date du 11 octobre 2023, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social du 58 avenue Paul Benet - 82140 SAINT ANTONIN NOBLE VAL au 28 rue Gargarides - 81170 CORDES SUR CIEL, à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis : Le président.
G2303726

SCI BARRAOUET II

Société civile immobilière
au capital de 1 524,49 euros
Siège social : 190 route de Laroudé
82100 SAINT AIGNAN
409 058 997 RCS MONTAUBAN

Transfert de siège

Aux termes d'une délibération en date du 10 octobre 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 190 route de Laroudé 82100 SAINT AIGNAN au 6 boulevard Marceau FAURE 82100 CASTELSARRASIN à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 1 des statuts.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de MONTAUBAN.
Pour avis : La gérance.
G2304437

BRUNO & ASSOCIES
14, Rue Bayard – BP 50821
31008 Toulouse Cedex 6
Société d'avocats

SARL C2M

Suivant PV du 01/12/2023 de la SARL C2M à capital variable sise à Montauban (82000) 1500 avenue de Cos, RCS Montauban 840 217 426, l'AG Mixte a pris acte de la démission de Mme Elisabeth CAILLIEUX, de ses fonctions de gérant à effet du 30/11/2023 à minuit, et a été nommé en remplacement M. Alain PEYRE, demeurant à Toulouse (31100) 23 Chemin Basso Cambo, à effet du 01/12/2023 à 0h. Pour avis.
G2304457

MATP 82

Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 426 chemin de Lauriol
82440 MIRABEL
842 198 970 RCS MONTAUBAN

Extension de l'objet social

Aux termes d'une décision en date du 22 novembre 2023, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de transport public routier de marchandises et de location de véhicules industriels avec conducteur destinés au transport de marchandises et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
Pour avis, La Gérance.
G2304458

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE PREIGNAN

Société civile immobilière
au capital de 2 000 euros
Siège social : 190 route de Laroudé
82100 SAINT-AIGNAN
438 624 553 RCS MONTAUBAN

Transfert de siège social

Aux termes d'une délibération en date du 10 octobre 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 190 route de Laroudé 82100 SAINT-AIGNAN au 6 boulevard Marceau FAURE 82100 CASTELSARRASIN à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de MONTAUBAN.
Pour avis, La Gérance.
G2304464

Société Civile Immobilière « P.C.L. »

Société civile immobilière
au capital de 1 524,49 euros
Siège social : 190 route de Laroudé
82100 SAINT AIGNAN
339 654 642 RCS MONTAUBAN

Transfert de siège

Aux termes d'une délibération en date du 10 octobre 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 190 route de Laroudé 82100 SAINT AIGNAN au 6 boulevard Marceau FAURE 82100 CASTELSARRASIN à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de MONTAUBAN.
Pour avis, La Gérance.
G2304441

SA FINANCIERE MSO

Suivant décisions du 24/11/2023 la SA FINANCIERE MSO, actionnaire unique de la SA MACARD, au capital de 490.000 €, dont le siège est à MONTAUBAN (82000), 1825 Route du Nord, SIREN 845 850 429 (R.C.S. MONTAUBAN), a décidé de transformer la SA MACARD en SASU, sans création d'un être moral nouveau (son capital, son siège, sa durée, son objet et la date de clôture de son exercice demeurent inchangés), d'adopter les nouveaux statuts, de confirmer la société KPMG S.A. dans ses fonctions de commissaire aux comptes titulaire, a constaté la démission des administrateurs (Mme Monique MACARD et Mme Emilie MARTY), des directeurs généraux et administrateurs (M David JEAN et Mme Camille VALES) et du président (M. Jean-Louis MARTY) et la fin de leurs fonctions du fait de la transformation, nommé la SA FINANCIERE MSO en qualité de président, le tout à compter du 24/11/2023. Mention en sera faite au R.C.S. de MONTAUBAN.
Pour avis : Le Président.
G2304469

Daniel ROUZAUD

Avocat
2 allées Paul Sabatier
31000 TOULOUSE

SCEA DE GUILHENGUY

au capital de 15.244,90 €uros
17 chemin de Lender
82300 MONTEILS
RCS Montauban 388 242 190

L'assemblée Générale du 28 Novembre 2023 a pris acte de la démission de Madame MALBREIL Mylène épouse RENOU de son poste de co-gérante et a décidé de na pas la remplacer, Monsieur Laurent ROUQUETTE , actuel co-gérant , devenant gérant unique.
Mention sera faite au RCS de MONTAUBAN.
G2304407

SD ENVIRONNEMENT

Société à responsabilité limitée
au capital de 60 000 euros
Siège social : 1231 Avenue d'Ardus
82000 MONTAUBAN
949 344 147 RCS MONTAUBAN

Nomination d'un cogérant

Aux termes d'une délibération en date du 1er décembre 2023, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Monsieur Nicolas CESARO, demeurant 37 impasse des Pervenches 82700 MONTECH, pour une durée illimitée, à compter de ce jour.
Pour avis, La Gérance.
G2304478

ELDORADO CONSEIL

Société civile
Au capital de 1.049.500 €uros
porté à 1.245.500 €uros
Siège social : 15 Faubourg Lacapelle
82000 MONTAUBAN
799 144 365 R.C.S. Montauban

Suivant procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 novembre 2023, la collectivité des associés a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 196.000 € par apports en nature.
En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.
ANCIENNE MENTION : Le capital social est fixé à un million quarante-neuf mille cinq cents € (1.049.500 €).
NOUVELLE MENTION : Le capital social est fixé à un million deux cent quarante-cinq mille cinq cents € (1.245.500 €).
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de MONTAUBAN.
Pour avis : La Gérance.
G2304514

SCI TOMY

Par décision extraordinaire de l'assemblée générale des associés de la société dénommée SCI TOMY, dont le siège social est à BRESSOLS (82710), 33 chemin de Castarets, immatriculée au R.C.S. de MONTAUBAN au SIREN sous le numéro 480 276 856 pour une durée de 99 années, en date du 23 novembre 2023 a été constaté la démission d'un co-gérant. Co-gérant partant : Monsieur Régis Daniel Michel PERDREAU. Reste gérant unique à compter du 28 janvier 2022 : Madame Kathy BOYE, artiste, demeurant à BRESSOLS (82370), 33 chemin de Cascaret.
G2304529

DISSOLUTION DE SOCIETE

SCEA de Laumet

au capital de 3.000 €uros
Siège social : Laumet - 82120 MARSAC
511 099 418 R.C.S. Montauban

Avis de dissolution anticipée

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 30 septembre 2023 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidatrice Mme Laetitia Le Guillou, demeurant au Village - 82120 MARSAC, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation.
Le lieu où la correspondance et tous actes et documents relatifs à la liquidation devront être adressés et notifiés, est celui du siège social qui reste fixé à Laumet - 82120 MARSAC.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de MONTAUBAN, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.
Pour avis : La liquidatrice.
G2304451

GAEC CRAYSSAC

Siège social : Lieudit « Combel Saint Jean »
82190 TOUFAILLES
Capital de 173.000 €uros
790 101 687 R.C.S. Montauban

Avis de dissolution anticipée

Suivant AGE du 30/11/2023, il a décidé la dissolution anticipée de la société à compter 30/11/2023.
Mme CRAYSSAC Emilie, demeurant à « Combel Saint Jean » - 82190 TOUFAILLES, a été nommée liquidatrice.
Le siège de la liquidation est fixé : « Combel Saint Jean » - 82190 TOUFAILLES.
Dépôt des actes et pièces et comptes définitifs de liquidation : R.C.S. de MONTAUBAN.
Le liquidateur.
G2304222

D & A CARROSSERIE

Société à responsabilité limitée
en liquidation
au capital de 1.000 €uros
Siège social : 10 Chemin de Tary
lieu-dit « les Bosques »
82350 ALBIAS
809 834 963 R.C.S. Montauban

Aux termes d'une décision en date du 30 novembre 2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Monsieur Dimitri CAPPOT, demeurant 3855 chemin du Pech - 82440 REALVILLE, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
La correspondance devra être envoyée et les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés au siège, 10 chemin de Tary, Les Bosques - 82350 ALBIAS.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de MONTAUBAN, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.
Pour avis : Le Liquidateur.
G2304447

GAEC DES AUZITS

Groupement Agricole d'Exploitation en Commun au capital de 75.500 €uros
Siège social : « les auzits » - 82170 CANALS
791 028 665 RCS Montauban

Avis de dissolution anticipée

Par AGE du 30/11/2023, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/11/2023.
Monsieur Andy TOULOUSE, demeurant à « les auzits » - 82170 CANALS a été nommé liquidateur.
Le siège de la liquidation est fixé à « les auzits » - 82170 CANALS.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de MONTAUBAN, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis : Le liquidateur.
G2304261

CLOTURE DE LIQUIDATION

DELICES GARONNE

« société en liquidation »
Société à responsabilité limitée
au capital de 8.000 €uros
Siège social : 231 route de Loyle - 82350 ALBIAS
433 458 023 R.C.S. Montauban

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 novembre 2023 :
Les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont :
- Approuvé les comptes de liquidation ;
- Donné quitus au liquidateur, Monsieur DI NARDO Antoine, demeurant 231 route de Loyle - 82350 ALBIAS et déchargé ce dernier de son mandat ;
- Prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de MONTAUBAN.
Mention sera faite au R.C.S. de MONTAUBAN.
Pour avis.
G2304522

ENTREPRISE DE BATIMENT RENE PAILLAS

Société à responsabilité limitée
« en liquidation »
au capital de 8.000 €uros
Siège social : 23 avenue du Marechal Koenig
82100 CASTELSARRASIN
R.C.S. Montauban 847 350 071

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 4 décembre 2023 :
Les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont :
- Approuvé les comptes de liquidation ;
- Donné quitus au liquidateur, Monsieur PAILLAS Patrick, demeurant 23 avenue du Maréchal Koenig - 82100 CASTELSARRASIN et déchargé ce dernier de son mandat ;
- Prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de MONTAUBAN.
Mention sera faite au R.C.S. de MONTAUBAN.
Pour avis.
G2304513



Laurent Granel. Après une quinzaine d'années passées comme juge consulaire au sein du tribunal de commerce de Toulouse, dont quatre ans à la présidence, Laurent Granel passera le relais en janvier prochain à Philippe Dedieu, le nouveau président. Il fait le bilan de ce mandat fortement marqué par les conséquences de la crise du Covid.

Passage de témoin au tribunal de commerce

Quel bilan tirez-vous de la période Covid ?

Je suis entré en fonction en tant que président le 20 janvier 2020. Le Covid a commencé en mars, cela ne m'a pas laissé beaucoup de répit !

Les juges du tribunal de commerce sont bénévoles, y compris le président. Durant cette période, les juges ont tous été très proactifs. J'ai dû, en effet, rédiger beaucoup de notes et mes collègues n'ont cessé de proposer des solutions afin d'être encore plus efficaces dans notre mission de soutien aux entreprises malgré le distanciel.

Le tribunal n'a donc jamais cessé de fonctionner ?

En effet, il n'a jamais été fermé. Cela a permis le développement du travail en visioconférence, à la fois pour les entretiens avec les chefs d'entreprise mais aussi pour les audiences et aussi parfois dans le cadre des délibérés.

En période de crise majeure il était impensable de laisser les chefs d'entreprise livrés à eux-mêmes.

Ce que je retiens de cette période, c'est que les juges ont été concernés, passionnés et jamais avares de leur temps. Cela est d'autant plus remarquable que certains mènent de front une activité professionnelle et leur activité au tribunal.

Le public ne s'en rend pas forcément compte. Pourtant, rédiger un jugement est un énorme travail qui occupe souvent les soirées, les week-ends, sans compter les éventuelles incidences sur la vie de famille.

« Les tribunaux de commerce ont une mauvaise image, parce qu'on ne parle d'eux qu'en cas de faillite », expliquait en 2020 un de vos homologues dans la Dépêche. Comment faire pour changer cette image ?

Devant différents publics, j'insiste toujours sur le fait que le tribunal peut aider les chefs d'entreprise. Dans le domaine du contentieux d'une part : les personnes soumises à une assignation peuvent en effet choisir la conciliation contentieuse, plutôt que le procès, du moins si les deux parties sont d'accord pour le faire. Dans ce cadre, elles trouvent elles-mêmes la solution à leur litige sous l'égide d'un juge spécialisé. C'est tout à fait dans l'esprit des nouvelles dispositions gouvernementales où l'on veut favoriser ce mode amiable de règlement des conflits.

En cas de difficultés de l'entreprise d'autre part, le tribunal peut aider les dirigeants en les incitant à bénéficier des procédures amiables que sont le mandat ad hoc et la conciliation/prévention. Ce sont des procédures confidentielles, gratuites qui sont efficaces, si on a suffisamment de bras de levier, car elles permettent de sortir de l'ornière dans laquelle l'entreprise se trouve. Actuellement, nous avons beaucoup de conciliations/préventions pour sortir des difficultés liées aux échéances de remboursement des PGE.

Selon la Banque de France, le taux de défaut des entreprises en matière de remboursement des PGE est relativement faible, autour de 4 %. Que constatez-vous sur le terrain ?

On rencontre beaucoup de cas de chefs d'entreprise qui ont des difficultés à faire face aux premières échéances. Or, la seule façon pour eux de pouvoir négocier un étalement est d'entrer dans un processus de conciliation/prévention. Dans ce cas seulement, les banques gardent la garantie de l'État et n'ont toujours que 10 % à leur charge. L'étalement du PGE est alors négocié en considérant aussi l'endettement global de la structure concernée.

Pour résumer, il faut anticiper, ne pas attendre que des jours meilleurs se produisent et, il faut bien sûr ne pas être en état de cessation de paiement.

Cette invitation à anticiper n'est pas nouvelle. Les chefs d'entreprise, sont-ils aujourd'hui plus réceptifs à ces messages ?

Je mène beaucoup d'actions auprès des organisations professionnelles comme le Medef, la CPME, la Fédération du bâtiment, l'UIMM, l'UMIH, la CMA, la CCI pour les sensibiliser et pour qu'ils puissent relayer ces informations auprès de leurs adhérents. Mais c'est effectivement un travail de longue haleine.

Ensuite, il est fondamental pour les chefs d'entreprise d'être en contact permanent avec leur expert-comptable et leur avocat qui ont une vision précise de la situation de l'entreprise au jour le jour.

Il n'est cependant pas facile pour les dirigeants d'entreprise d'admettre qu'ils ont besoin d'aide. La plupart du temps, ils ne peuvent pas parler de leurs difficultés dans la sphère familiale et au final, ils n'en parlent souvent à personne. Depuis le Covid, à l'audience d'ouverture de procédure, nous constatons que beaucoup de personnes peuvent avoir besoin d'un soutien psychologique. C'est un moment difficile à gérer pour le chef d'entreprise, qui n'a pas d'autre choix que de faire face et c'est alors aussi compliqué pour le juge.

LA GAZETTE DU MIDI

On imagine que vous n'êtes pas formés ni préparés à ce genre de situation…

Effectivement, ces situations sont difficiles à gérer. C'est la raison pour laquelle, ces deux dernières années, nous avons fait intervenir un médecin psychiatre au tribunal lors d'une formation. Il nous a expliqué comment réagir et surtout ce qu'il ne fallait pas faire dans de pareilles circonstances. Et, quand la situation est très compliquée sur le plan psychologique, nous orientons les personnes vers des organismes spécialisés extérieurs tels que Prevaly, avec son dispositif Adele.

Ensuite, une fois que les chefs d'entreprise ont fait le « deuil » de la situation, ils peuvent éventuellement s'orienter vers des associations telles que Second Souffle ou 60 000 Rebonds qui accompagnent bénévolement les chefs d'entreprise à trouver une voie nouvelle.

Peut-on considérer le tribunal de commerce comme un des maillons d'une chaîne au service des chefs d'entreprise ?

Il est effectivement intéressant de noter qu'en Haute-Garonne, tous les organismes concernés par le soutien aux entreprises travaillent efficacement et en parfaite harmonie. Les relations sont très fluides par exemple, avec le directeur de l'Urssaf, celui des impôts ou le président des experts-comptables et permettent une grande efficacité dans le traitement des dossiers.

Le nombre de procédures collectives avait fortement baissé pendant le Covid. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Durant cette période, on a pu constater l'existence de nombreuses entreprises que l'on appelle « entreprises zombies », c'est-à-dire, maintenues en vie artificiellement grâce aux dispositifs mis en place par le gouvernement. Cela explique qu'aujourd'hui nous ayons beaucoup d'entreprises qui, à l'ouverture d'une procédure collective, vont directement en liquidation judiciaire. Il y a en quelque sorte un phénomène de rattrapage.

Cela signifie-t-il que le nombre des procédures collectives a retrouvé son niveau d'avant crise ?

De janvier à octobre 2023, on a enregistré 987 dossiers d'ouverture de procédures collectives (sauvegarde, redressement judiciaire et liquidation judiciaire), soit une hausse de 34 % par rapport à 2019. Cette tendance est malheureusement générale en France. Certaines professions qui jusque-là étaient épargnées sont désormais impactées. C'est le cas, par exemple des études notariales, des promoteurs immobiliers, des constructeurs de maisons individuelles ou de transporteurs.

La hausse exponentielle du prix de l'électricité due à la guerre en Ukraine, n'est pas un élément positif. D'une certaine façon, on peut toutefois estimer que cette situation permet d'assainir le marché, dans la mesure où certaines entreprises soutenues à bout de bras, ont profité d'un effet d'aubaine.

Où en est-on de la création, voulue par le garde des Sceaux, des tribunaux des affaires économiques (TAE), ces tribunaux de commerce dont les compétences seraient élargies en matière de procédures amiables et collectives à l'ensemble des acteurs économiques : agriculteurs, associations, professions libérales ?

Le parlement s'est prononcé en faveur d'une expérimentation pendant quatre ans. Douze TAE seront désignés par la Chancellerie en 2024.

Le parlement a reconnu la spécificité des tribunaux de commerce, qui sont une juridiction composée de juges bénévoles spécialisés dans le domaine économique. C'est essentiel pour nous. Nous faisons en effet un travail très important, reconnu, avec un taux de réformation, en appel, très faible.

La Conférence Générale des Juges Consulaires de France redoutait l'arrivée de magistrats professionnels au sein des TAE. Qu'en est-il de cet échevinage « déguisé » ?

Cette disposition a été abandonnée. Le parlement s'est rendu compte que notre travail était efficace et que placer au sein de ces tribunaux de commerce des juges non spécialisés dans le domaine économique pouvait être dangereux.

La qualité de notre travail en matière économique a été reconnue. C'est une vraie source de satisfaction.

PROPOS RECUEILLIS PAR AGNÈS BERGON

REPÈRES

Natif de Corrèze, Laurent Granel a travaillé plusieurs années au sein de la compagnie aérienne UTA, avant de rejoindre le groupe Airbus. Entré au tribunal de commerce de Toulouse en 2008, il était depuis 2020 président de la juridiction consulaire. Après son parcours au tribunal de commerce de Toulouse, Laurent Granel poursuivra ses activités bénévoles au sein de l'association 60 000 Rebonds qui aide les chefs d'entreprise à rebondir.